

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT



RÉPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD
DOCUMENT DE STRATÉGIE PAYS AXÉ SUR LES RÉSULTATS
2008 - 2012

DÉPARTEMENT RÉGIONAL, SUD A (ORSA)

FÉVRIER 2008

DOCUMENT DE STRATÉGIE PAYS AXÉ SUR LES RÉSULTATS

<u>Table des matières</u>		<u>Page</u>
RÉSUMÉ		v-vii
1. <u>INTRODUCTION</u>		1
2. <u>ÉCONOMIE SUD-AFRICAINE</u>		2
2.1	Forces	2
2.2	Faiblesses	5
2.3	Possibilités offertes	6
2.4	Menaces et défis	7
3. <u>PROGRAMME D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT NATIONAL</u>		9
3.1	Principaux éléments du programme d'action gouvernemental en faveur du développement	9
3.2	Évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ASGISA	9
3.3	Cadre pour les partenariats	10
4. <u>STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE POUR RENFORCER LE PARTENARIAT AVEC L'AFRIQUE DU SUD</u>		11
4.1	Questions relatives à la gestion du portefeuille	11
4.2	Évaluation de la mise en œuvre de la stratégie antérieure	12
4.3	Facteurs entravant le partenariat entre la Banque et l'Afrique du Sud	12
4.4	Stratégie de renforcement du partenariat et piliers stratégiques	13
4.5	Opérationnalisation de la stratégie en faveur des partenariats	19
5. <u>SUIVI ET ÉVALUATION AXÉS SUR LES RÉSULTATS</u>		23
5.1	Suivi des résultats et de la performance du DSP	23
5.2	Gestion des risques	23
5.3	Questions relatives au dialogue avec le pays	24
6. <u>CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</u>		24
6.1	Conclusion	24
6.2	Recommandations	24

ANNEXES

1. Afrique du Sud : DSPAR : Matrice du suivi du cadre de résultats
2. Réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement
3. Afrique du Sud : Indicateurs macroéconomiques sélectionnés
4. Afrique du Sud : Indicateurs socioéconomiques comparatifs
5. Afrique du Sud : Opérations approuvées du Groupe de la Banque
6. Afrique du Sud : Carte administrative

ENCADRÉS

1. Afrique du Sud en bref

ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES

1 UC	= 1,59527 USD (février 2008)
1 UC	= 11,8528 ZAR (février 2008)

EXERCICE FINANCIER

Du 1^{er} avril au 31 mars.

Le présent DSP a été élaboré par une équipe pays composée de M. S. A. Olanrewaju, Spécialiste en chef (Économie), ORSA; M. S. Ijeh, Économiste financier/pays principal, ORSA; M. K. Mlambo, Spécialiste en chef (Économie), ECON; M. H. Mekonnen, Spécialiste en chef (Réduction de la pauvreté); M. T. Adeniji, Analyste financier en chef ; M. H. Nyame-Mensah, Expert en chef (Économie du transport) ; Mme G. Geisler, Spécialiste principale, Parité hommes-femmes ; M. W Hara, Agroéconomiste ; et M. B. Kalasa, Conseiller régional PDS, FNUAP /CST, à l'issue d'une mission effectuée en Afrique du Sud du 3 au 13 avril 2006. La mission de dialogue dépêchée pour discuter du DSP avec les différentes parties prenantes sud-africaines, du 26 septembre au 1^{er} octobre 2007, était conduite par M. Andrianarison Rakotobe, Directeur, ORSA, et était composée de M^{me} Rosalind Thomas, Directrice, ONRI ; M. Thomas Hurley, Directeur, OSHD ; M. Mohamed Bourenane, Chef de division, OPSM ; M. Samuel Ijeh, Économiste financier/pays principal, ORSA ; M. Babu Ram, Ingénieur électricien, OINF ; M. Lamin Barrow, Analyste financier, ONRI ; et Mme Angela Nalikka, Chargée d'investissement, OPSM.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACDI	Agence canadienne de développement international
ANC	Congrès national africain
APD	Aide publique au développement
ASGISA	Initiative pour la croissance accélérée et partagée en Afrique du Sud
BAD	Banque africaine de développement
BBEE	Émancipation économique à base élargie des Noirs
BEE	Émancipation économique des Noirs
BEI	Banque européenne d'investissement
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
COSATU	Congrès des syndicats sud-africains
DBSA	Banque de développement d'Afrique australe
DENEL	<i>South African Defence Company</i>
DfID	Département britannique du développement international
DSP	Document de stratégie pays
ECI	Évaluation du climat de l'investissement
EES	Étude économique et sectorielle
EPIP	Évaluation des politiques et institutions des pays
EPT	Éducation pour tous
ESKOM	<i>Electricity Corporation</i>
FAD	Fonds africain de développement
FAD	Département des finances publiques (FMI)
FMI	Fonds monétaire international
GEAR	Programme de croissance, d'emploi et de redistribution
GTZ	<i>Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit</i> (Coopération technique allemande)
HSRC	<i>Human Sciences Research Council</i>
IDE	Investissement direct étranger
IDC	<i>Industrial Development Corporation</i>
IFD	Institution de financement du développement
IPCX	Indice des prix à la consommation (compte non tenu des taux d'intérêt sur les obligations hypothécaires)
JSE	Bourse de Johannesburg
LDC	Ligne de crédit
NEDLAC	<i>National Economic Development and Labour Council</i>
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
NHFC	<i>National Housing Finance Corporation</i>
OIT	Organisation internationale du travail
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
OPSM	Département du secteur privé
PFR	Pays à faible revenu
PDI	Personne antérieurement désavantagée
PIB	Produit intérieur brut
PMD	Pays moins développé
PME	Petite et moyenne entreprise
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPP	Partenariat public-privé
PRI	Pays à revenu intermédiaire

RDP	Programme de reconstruction et de développement
SACU	Union douanière d'Afrique australe
SACP	Parti communiste sud-africain
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
Safex	<i>South African Futures Exchange</i>
SARB	<i>South African Reserve Bank</i>
SFI	Société financière internationale
SOE	Entreprise étatique
STA	Département des statistiques (FMI)
TELKOM	<i>Telecommunications Company</i>
TransNet	<i>Transport Corporation</i>
UE	Union européenne
UNISA	Université d'Afrique du Sud
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
VIH/sida	Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise
ZAR	Rand sud-africain

Résumé

I. Introduction

Le document de stratégie pays (DSP) de l'Afrique du Sud pour la période 2008-2012 a été élaboré en collaboration avec le Trésor national, principal homologue de la Banque en Afrique du Sud, et en consultation avec les autres différentes parties prenantes de ce pays. Il présente brièvement l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique du Sud, tout en identifiant les défis auxquels ce pays est confronté et en proposant la stratégie d'intervention du Groupe de la Banque à moyen terme, stratégie conforme au programme de développement arrêté par l'Afrique du Sud et à ses aspirations en matière d'intégration régionale, ainsi qu'à la vision du Groupe de la Banque. Le DSP définit le cadre de collaboration entre la Banque et l'Afrique du Sud au cours des cinq prochaines années, avec la flexibilité requise pour répondre aux nouvelles demandes.

II. Économie sud-africaine

La Constitution de l'Afrique du Sud est l'une des plus avant-gardistes au monde. Elle garantit aussi bien les droits civils que les droits socioéconomiques. L'environnement politique dans ce pays est favorable au débat, au dialogue et à la contestation sur le plan politique. L'économie sud-africaine est fort diversifiée et elle est la plus grande et la plus moderne sur le continent. La robuste croissance économique enregistrée au cours des sept dernières années s'explique par les politiques judicieuses, transparentes et prévisibles, adoptées par le gouvernement depuis 1994, d'un côté, et par l'environnement international favorable, de l'autre côté. L'Afrique du Sud est dotée de riches ressources naturelles, en plus d'une infrastructure de «classe mondiale» et d'un grand marché intérieur. Sur le plan technologique, ce pays est bien placé pour soutenir la concurrence sur le marché mondial. Toutefois, pour tirer pleinement parti de son énorme potentiel économique, l'Afrique du Sud doit intensifier les efforts qu'elle déploie pour s'attaquer aux défis suivants : le problème émergent de pénurie d'électricité ; le niveau modeste du taux d'épargne et d'investissement national brut ; les capacités limitées et le manque de compétences dans des domaines cruciaux ; la menace que représente la «seconde économie» qui doit être intégrée dans le circuit économique, sans cependant compromettre la stabilité macroéconomique ; les niveaux relativement élevés de la pauvreté ; les taux élevés de chômage et d'inégalité ; la pandémie de VIH/sida ; et la redistribution des terres.

III. Programme d'action gouvernemental pour le développement

Depuis le processus de démocratisation engagé en 1994, les stratégies arrêtées par le gouvernement sud-africain en matière de promotion du développement et de réduction de la pauvreté ont évolué au fil du temps. Au nombre de ces stratégies, l'on pourrait citer le Programme de reconstruction et de développement (RDP) de 1994, le Programme de croissance, d'emploi et de redistribution (GEAR) de 1996, et l'Initiative pour la croissance accélérée et partagée en Afrique du Sud (ASGISA) de 2006. Le double objectif de l'ASGISA est de réduire de moitié le taux de pauvreté et le taux de chômage au plus tard en 2014, et de permettre à l'Afrique du Sud de réaliser et de maintenir des taux moyens élevés de croissance économique, de l'ordre de 4,5 % au cours de la période de 2004 à 2009, et de 6 % entre 2010 et 2014.

IV. Facteurs limitant les opérations de la Banque en Afrique du Sud

L'Afrique du Sud utilise de manière limitée l'aide au développement et les ressources mises à disposition par les bailleurs de fonds parce que ce pays dispose d'importantes ressources internes et des capacités requises pour accéder facilement aux marchés financiers internationaux à un coût relativement compétitif. En conséquence, le gouvernement sud-africain a demandé à la Banque de cibler principalement les entreprises étatiques (SOE) et le secteur privé dans ses opérations de prêts. Parmi les autres facteurs limitant les opérations de la Banque en Afrique du Sud, il y a lieu de citer : i) la concurrence des autres bailleurs de fonds, et notamment de ceux qui offrent des ressources concessionnelles ; ii) les règlements de la Banque, qui sont jugés lourds ; et iii) l'absence d'une présence locale de la Banque en Afrique du Sud.

V. Stratégie d'aide du Groupe de la Banque

La stratégie d'aide de la Banque à l'Afrique du Sud pour la période 2008-2012 repose sur l'ASGISA dont l'objectif fondamental est la réduction de la pauvreté. La stratégie proposée reconnaît qu'en Afrique du Sud, la disponibilité des ressources ne constitue pas un problème majeur susceptible d'entraver la mise en œuvre des programmes de développement économique et social. Cette stratégie reconnaît également l'option des pouvoirs publics de veiller à ce que tous les projets et programmes gouvernementaux soient soumis au processus budgétaire. Elle repose sur les trois piliers stratégiques suivants : *Renforcement de la compétitivité du secteur privé ; Promotion du partenariat pour l'intégration et le développement à l'échelle régionale ; et Gestion du savoir et renforcement des capacités*. Ses objectifs stratégiques sont axés sur un certain nombre de résultats intermédiaires, notamment : i) l'amélioration des prestations basées sur l'infrastructure ; ii) l'amélioration de l'intermédiation financière, en particulier en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) ; iii) l'appui à l'infrastructure régionale ; iv) la facilitation de l'investissement transfrontalier ; v) l'utilisation de l'expertise sud-africaine pour promouvoir le développement institutionnel des pays africains moins développés ; vi) l'amélioration du savoir pour appuyer le programme de prêts et le dialogue sur les politiques ; et vii) le renforcement des capacités de l'administration, des municipalités, du secteur privé et de la société civile.

VI. Programme d'aide du Groupe de la Banque

Le programme d'aide du Groupe de la Banque mettra l'accent sur le volet de la stratégie relatif à la gestion et au partage du savoir, ainsi que sur la fourniture de ressources destinées principalement au secteur de l'infrastructure (y compris l'investissement transfrontalier dans l'infrastructure), au secteur privé et aux SOE. Les études économiques et sectorielles (EES) fourniront la base analytique nécessaire pour le programme de prêts, tout en facilitant le dialogue sur les politiques et en élargissant la portée du développement du secteur privé. En accord avec les autorités sud-africaines, les EES et les programmes de renforcement des capacités seront conçus de manière à contribuer à la réalisation des objectifs du DSP. Dans la préparation des rapports des EES, des partenariats seront établis avec les institutions sud-africaines et les autres partenaires au développement, afin de maximiser l'utilisation des ressources techniques et financières disponibles, et de promouvoir une compréhension commune des questions cruciales. Les principales études analytiques feront l'objet d'une large diffusion au cours de la période couverte par le DSP, afin de favoriser l'établissement de partenariats larges et solides au niveau du pays.

VII. Domaines nécessitant le dialogue

La Banque engagera le dialogue avec les autorités d’Afrique du Sud et les autres parties prenantes de ce pays sur le rôle potentiel de la Banque dans la promotion du développement de marchés financiers locaux, au titre de ses activités de prêts et de coopération technique, et de son appui au renforcement des capacités des municipalités. De même, la Banque poursuivra le dialogue avec les autorités sud-africaines sur les voies et moyens de renforcer son portefeuille pays et de travailler efficacement en partenariat avec l’Afrique du Sud dans la promotion de l’intégration régionale, et sur les changements à opérer par la Banque dans sa façon de travailler pour améliorer sa pertinence opérationnelle et institutionnelle, en tant que partenaire de développement de ce pays.

VIII. Conclusion et recommandations

La performance économique antérieure de l’Afrique du Sud est solide, et ce pays offre à la Banque des possibilités d’investissement. Les perspectives à moyen terme sont également encourageantes, mais l’Afrique du Sud est confrontée à un certain nombre de défis, notamment un taux élevé de chômage et d’inégalité, ainsi qu’à la nécessité de redresser la «seconde» économie, sans remettre en cause les perspectives de croissance de la «première» économie. Le gouvernement sud-africain enregistre cependant des progrès dans ses efforts pour relever ces défis en utilisant ses propres ressources.

Le Conseil est invité à examiner et approuver la stratégie d’aide du Groupe de la Banque à l’Afrique du Sud, proposée pour la période 2008-2012, et à prendre acte du plafond indicatif des prêts, fixé à une fourchette comprise entre 476 et 984 millions d’UC par an sur la période 2008-2012, pour les opérations du Groupe de la Banque en Afrique du Sud.

1. INTRODUCTION

1.1 Le dernier document de stratégie pays (DSP) de l’Afrique du Sud pour la période 2003-2005 (ADB/BD/WP/2003/21) a été approuvé par les Conseils d’administration le 11 juin 2003. Une version actualisée du DSP 2003-2005 (ADB/BD/IF/2007/128) a également été distribuée au Conseil en juin 2007, en tant que base stratégique de la poursuite des opérations de la Banque en Afrique du Sud, en attendant le parachèvement du nouveau DSP. La stratégie pays 2003-2005 s’appuyait sur le *Cadre de dépenses à moyen terme 2003-2005* (CDMT), établi par le gouvernement et visant à adapter l’économie sud-africaine à la mondialisation par l’accélération de la croissance et la promotion de la démocratisation de la propriété des moyens de production. Les Conseils ont pris note des progrès substantiels réalisés par le gouvernement dans la prestation de services sociaux en faveur des couches défavorisées de la société et ont félicité le gouvernement pour ses politiques financières et monétaires prudentes. Les Conseils ont également félicité le gouvernement pour son rôle actif dans les domaines de l’intégration régionale et du Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique (NEPAD).

1.2 L’Afrique du Sud est encore confrontée à un certain nombre de défis en matière de développement : grandes inégalités en termes de revenu ; développement inégal des ressources humaines ; taux de prévalence relativement élevé du VIH/sida ; forte criminalité ; et taux élevé de chômage. La plupart de ces défis s’expliquent en grande partie par la double nature de l’économie héritée du système de ségrégation raciale. Le défi le plus sérieux auquel est confronté ce pays a trait à l’intégration de ce que l’on appelle les «première et seconde

Encadré 1 : L’Afrique du Sud en bref

L’Afrique du Sud couvre une superficie de 1,2 million km², avec une côte d’une longueur totale de plus de 2 500 km, qui s’étend de la Namibie au Mozambique. Son climat est varié et sa topographie est constituée d’un vaste plateau, de la savane, de zones montagneuses et d’une étroite plaine côtière. L’Afrique du Sud est dotée d’une riche biodiversité, avec près de 10 % de toutes les espèces d’oiseaux, de poissons et de plantes connues au monde, et plus de 6 % de toutes les espèces de mammifères et de reptiles à l’échelle mondiale.

L’Afrique du Sud est une démocratie parlementaire multipartite dont les pouvoirs sont partagés entre un président exécutif et le parlement. Le parlement national est composé de deux chambres, la chambre basse et la chambre haute. La chambre basse est l’Assemblée nationale, composée de 400 députés élus pour un mandat de cinq ans sur la base du système de représentation proportionnelle. Sur ces députés, 200 sont élus sur les listes des partis à l’échelle nationale, et les 200 autres sont élus sur les listes des partis à l’échelle de chacune des neuf provinces. La chambre haute est le Conseil national des provinces, dont les 90 membres sont élus pour un mandat de cinq ans par les parlements provinciaux, à raison de dix membres pour chacune des neuf provinces.

La population de l’Afrique du Sud était estimée à 48,6 millions d’habitants en 2007, dont une proportion d’environ 57,8 % résidait dans les centres urbains. À mesure qu’un plus grand nombre de Sud-africains sont intégrés dans l’économie formelle, la taille moyenne des ménages diminue dans toutes les provinces. À l’échelle de l’ensemble du pays, 16,4 % des ménages étaient composés d’une seule personne en 1996, et ce pourcentage est passé à 18,5 % en 2001. À l’autre extrême, 16,2 % des ménages étaient composés de sept personnes ou plus en 1996, mais ce pourcentage est tombé à 13,8 % en 2001. La province de Gauteng est celle qui compte la plus faible proportion de ménages composés de sept personnes ou plus (8,7 % en 1996 et 7,1 % en 2001). En 1996, 3,4 millions de ménages avaient pour chef une femme, soit 37,9 %, et le nombre de ces ménages est passé à 4,8 millions en 2001, soit 42,6 %. Au total, 8 % de tous les ménages vivaient dans des conditions de surpeuplement en octobre 2001. De nombreuses préoccupations ont été exprimées au sujet des effets du VIH/sida sur la taille future de la population sud-africaine. Le taux de prévalence du VIH est estimé globalement à environ 10 à 13 % et se traduit par une diminution de l’espérance de vie à la naissance qui est tombée de 54,7 ans en 2001 à 49,3 ans en 2007, tandis que la mortalité infantile et la mortalité chez les moins de cinq ans demeurent toutes les deux stagnantes. Dans son programme d’action pour le développement, le gouvernement continue d’accorder la priorité à la nécessité de s’attaquer aux effets socioéconomiques du VIH/sida à tous les niveaux et dans tous les secteurs. La proportion de la population vivant en deçà du seuil de la pauvreté, en tant que pourcentage de la population totale (incidence de la pauvreté), était estimée à 57 % en 2001, et la proportion de la population vivant avec moins de 1 USD par jour (extrême pauvreté) était estimée à 8,6 % en 2004. Tous les deux chiffres sont relativement élevés. Le taux de chômage, qui atteignait 25,6 % en mars 2007, est également élevé. Cette situation est aggravée encore par les grandes inégalités dans la répartition du revenu et des richesses, le coefficient Gini étant de 0,59.

L’Afrique du Sud est une petite économie ouverte, dont les parts dans les exportations et les importations à l’échelle mondiale étaient estimées en 2005 à 0,89 % et 0,87 %, respectivement. Les produits de base dominent les exportations du pays, les quatre principaux produits exportés étant le platine, les diamants (à l’exclusion de la production industrielle), l’or et le charbon. Les principaux partenaires commerciaux de l’Afrique du Sud sont les États-Unis, le Royaume-Uni et le Japon.

économies». L’Afrique du Sud offre également à la Banque des possibilités sur le plan opérationnel, en particulier pour ce qui est du développement du secteur privé et de l’infrastructure (y compris l’infrastructure transfrontalière). (l’encadré 1 présente l’Afrique du Sud en bref).

1.3 Le défi majeur que doit relever la Banque sur le plan opérationnel en Afrique du Sud consiste à renforcer l'efficacité de son partenariat avec ce pays et ses institutions dans la promotion du développement aux niveaux national et régional, en faisant de l'Afrique du Sud un pôle de croissance pour ses voisins moins développés. Il s'agit là d'une préoccupation centrale que le DSP 2008-2012 tente d'apaiser. Élaboré en consultation avec le Trésor national et d'autres acteurs tels que les ministères sectoriels, le secteur privé et la société civile, le présent DSP adopte une approche reposant sur la définition des grandes priorités stratégiques au cours de la période considérée, étant entendu que les activités spécifiques à entreprendre seront identifiées et convenues périodiquement avec les bénéficiaires pertinents, conformément à leurs cycles de planification et de budgétisation. Le DSP propose la stratégie d'intervention à moyen terme, en veillant à ce qu'elle soit conforme aux priorités de développement du pays et à ses aspirations en matière d'intégration régionale, ainsi qu'à la vision du Groupe de la Banque.

2. ÉCONOMIE SUD-AFRICAINE

2.1 Forces

Tableau 1 : Indice de perception de la corruption (IPC)						
	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Botswana	6,4	5,7	6	5,9	5,6	5,4
Malawi	2,9	2,8	2,8	2,8	2,7	2,7
Namibie	5,7	4,7	4,1	4,3	4,1	4,5
Nigeria	1,6	1,4	1,6	1,9	2,2	2,2
Afrique du Sud	4,8	4,4	4,6	4,5	4,6	5,1
Tanzanie	2,7	2,5	2,8	2,9	2,9	3,2
Zambie	2,6	2,5	2,6	2,6	2,6	2,6
Zimbabwe	2,7	2,3	2,3	2,6	2,4	2,1

Source : Transparency International (2007)

2.1.1 **Stabilité politique, bonne gouvernance et systèmes judiciaires de gestion des finances publiques.** La Constitution de l'Afrique du Sud est l'une des plus avant-gardistes au monde. Elle garantit aussi bien les droits civils que les droits socioéconomiques. L'environnement politique en Afrique du Sud favorise le débat, le dialogue et la contestation sur le plan politique. L'indice de perception de la corruption montre que le niveau

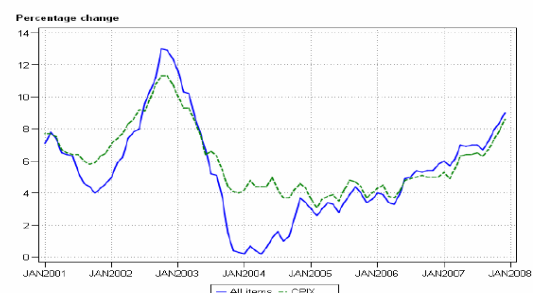
de la corruption en Afrique du Sud est modéré, par rapport à d'autres pays africains (voir tableau 1). L'engagement en faveur de la bonne gouvernance constitue l'une des priorités de l'Afrique du Sud depuis la fin du régime de l'apartheid en 1994. L'Afrique du Sud est dotée d'un cadre relativement moderne et complet, qui permet de promouvoir la transparence dans la passation de marchés et la gestion financière. Elle est également dotée d'une législation pertinente qui régit la gestion financière aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, conformément aux meilleures pratiques internationales. La législation en vigueur est normalement respectée.

2.1.2 **Croissance économique robuste.** L'économie sud-africaine est la plus vaste et la plus moderne d'Afrique. La croissance économique en Afrique du Sud est robuste et se maintient depuis septembre 1999, avec un taux positif de croissance du PIB réel. Le taux de croissance du PIB réel a été en moyenne de 4 % par an au cours des sept dernières années. Selon les estimations, le PIB réel a enregistré en 2007 une croissance de 5,6 % tirée, du côté de la demande, par les effets à retardement des baisses de taux d'intérêt antérieures et par le niveau élevé des dépenses intérieures, et plus important encore, du côté de l'offre, par la reprise de l'investissement, la hausse des cours des produits de base et la baisse du rand.

2.1.3 **Les politiques économiques judicieuses, transparentes et prévisibles,** mises en place, ont permis de maintenir à un faible niveau le déficit budgétaire et les ratios de la dette publique. Jusqu'à une date récente, le taux d'inflation IPCX est resté dans la fourchette cible de 3-6 %, atteinte en septembre 2003¹, et le solde budgétaire s'est

Graphique 1 – Afrique du Sud : Taux d'inflation

Figure 1 – Annual percentage change in the Consumer Price Index



¹ L'inflation IPCX a franchi depuis avril 2007 la limite supérieure de la fourchette cible d'inflation de la SARB.

amélioré, passant d'un déficit moyen de 3,5 % du PIB sur la période 1996-2000 à un excédent de 0,4 % en 2006. La dette intérieure publique a été ramenée d'un niveau de 45,3 % du PIB en 2001 à 34,8 % au cours du deuxième trimestre 2006. Pour sa part, la dette extérieure de l'Afrique du Sud est tombée à 22,4 % du PIB fin 2006, contre 29,2 % en 1999. L'amélioration de la situation macroéconomique en Afrique du Sud a contribué à renforcer la côte de crédit de ce pays sur les marchés internationaux, ce qui a encouragé la vente des obligations libellées en rands sur les marchés internationaux des capitaux, à la faveur du raffermissement du rand au cours de ces dernières années, permettant ainsi au gouvernement d'emprunter à l'étranger en rands, avec des marges relativement faibles. En conséquence, une part toujours croissante de la dette extérieure du pays (environ 43,8 % au cours du premier trimestre de 2006) est libellée en rands. En dépit de la volatilité du rand et de la vulnérabilité de l'Afrique du Sud à la sortie des capitaux, les autorités maintiennent leur engagement en faveur de la libéralisation du contrôle des mouvements des capitaux, afin de permettre aux sociétés sud-africaines de nouer des partenariats stratégiques sur le plan international.

2.1.4 Solidité de la base des ressources. Le secteur des mines a toujours été un secteur très important de l'économie de l'Afrique du Sud, sur les plans de la production, de l'emploi et des exportations, et les riches ressources du pays constituent un des piliers de sa puissance économique. En plus d'un système bien organisé d'agriculture à des fins commerciales, qui permet l'exportation de divers produits agricoles, l'Afrique du Sud est dotée de l'une des concentrations les plus riches et les plus variées de ressources minières au monde. Des points de vue de la taille et de la valeur, l'industrie sud-africaine de traitement des produits miniers figure parmi les dix premières du monde. L'Afrique du Sud joue un rôle majeur dans l'exploitation et l'exportation du diamant et du charbon, et occupe une place dominante en termes de réserves et de production d'une grande variété de métaux et de ressources minières à l'échelle mondiale. L'on pense que les ressources naturelles du pays ne sont pas encore pleinement explorées et que l'on peut encore découvrir d'autres ressources minières.

2.1.5 Bonne diversification relative de l'économie. Au cours des quarante-cinq dernières années, l'économie sud-africaine s'est développée, passant d'une économie tirée par le secteur primaire à une économie ayant pour moteur un secteur tertiaire relativement bien diversifié. En conséquence, l'Afrique du Sud est moins exposée aux fluctuations des cours des produits de base, et son économie s'est raffermie. Le secteur primaire, dont la

Secteurs	1960	1975	1985	1995	2006
Agriculture, forêts et pêches	11,2	7,7	5,2	3,9	2,8
Mines	12,4	11,1	14,2	7	7,7
Total, secteur primaire	23,6	18,7	19,4	10,8	10,5
Fabrication	20,1	22,7	21,8	21,2	18,4
Électricité, gaz et eau	2,4	2,3	4	3,5	2,4
Construction	3	5,1	3,5	3,2	2,6
Total, Secteur secondaire	25,5	30,1	29,4	27,9	23,5
Commerce de gros et détail, restauration et hébergement	13,9	13,5	11	14,3	14,2
Transport, stockage et communication	9,9	9,1	8,4	8,9	9,4
Finance, assurance, immobilier et services des entreprises	10,6	12,5	13,5	16,4	21,7
Services communautaires, sociaux et personnels	16,5	16,1	18,2	21,7	20,7
Total, secteur tertiaire	50,9	51,2	51,2	61,3	66,0
Valeur ajoutée brute, aux prix de base	100	100	100	100	100

Source : South African Reserve Bank.

contribution était pratiquement d'un quart de la valeur ajoutée brute au cours des années 60, ne représente plus que 10,5 % à peine, alors que la contribution du secteur tertiaire est passée d'environ 50 % à près de 66 %. La croissance du secteur tertiaire au cours de cette période a été conduite principalement par deux secteurs majeurs : les services de l'administration et les services financiers et des entreprises. La croissance impressionnante et la modernisation du secteur des services financiers en Afrique du Sud, secteur dont le développement visait initialement à appuyer les activités minières, constituent un atout important pour ce pays dans le monde moderne où le rôle de la finance mondiale devient de plus en plus important.

2.1.6 Taille relativement grande du marché intérieur et accès aux marchés internationaux. Selon les estimations, l'Afrique du Sud comptait 48,6 millions d'habitants en 2007, dont 57,8 % résidaient dans les zones urbaines. L'Afrique du Sud est un marché de consommation, et l'augmentation des dépenses des consommateurs, et notamment des

consommateurs de race noire, qui représentent une importante partie des dépenses totales des ménages, a été l'un des principaux moteurs de l'expansion économique enregistrée ces dernières années. La taille du marché de consommation s'est considérablement élargie, à la faveur de l'accroissement de la classe moyenne chez les Noirs, qui dépense une plus grande partie de ses revenus à des fins de consommation, sa propension moyenne à consommer étant supérieure à la moyenne nationale. L'Afrique du Sud étant le plus grand marché en Afrique subsaharienne, en termes de pouvoir d'achat, et étant très influente dans la région, ce pays attire l'investissement, les biens de consommation, les biens de production et les TIC, tout en offrant un vaste marché de la construction et des matériaux de construction. L'Afrique du Sud tire également parti de la proximité et de l'accès à plusieurs marchés en expansion au sein de la SADC et en Afrique de l'Ouest. Ces marchés offrent aux entreprises sud-africaines de nouveaux débouchés et de nouvelles possibilités d'affaires.

2.1.7 Secteur financier bien développé et relativement moderne. En dépit du statut de l'Afrique du Sud en tant que marché émergent, ce pays dispose d'un secteur financier moderne. Ses marchés financiers et des capitaux sont bien développés, et le cadre réglementaire pertinent répond aux normes internationales. Le secteur financier, y compris l'assurance, l'immobilier et les services des entreprises, fournissait environ 22 % de la valeur ajoutée réelle du pays en 2006. Au même titre que d'autres secteurs des services, le secteur des services financiers s'est révélé être un pilier de la croissance économique du pays au fil des années. Le marché financier sud-africain est relativement bien organisé et peut fournir virtuellement tout produit financier offert par tout marché financier moderne du monde, ce qui permet à ce pays de répondre à ses besoins en capitaux. En dépit de la présence dominante du gouvernement sur le marché des obligations, la cotation en bourse, commencée en 1992, devient une pratique plus courante, à mesure que les sociétés diversifient leurs méthodes de mobilisation de capitaux. La Bourse de Johannesburg (JSE) est l'une des plus grandes bourses des valeurs du monde et la plus grande d'Afrique, en termes de valeur vénale. Son chiffre d'affaires est de 312 milliards USD, avec une liquidité de 41,6 % et un classement au 19^e rang mondial à la fin de mars 2006. Le 5 juin 2006, la JSE est devenue une société cotée sur son propre marché, passant ainsi d'un club de sociétés de bourse à une société de capitaux plus transparente.

2.1.8 Bonne infrastructure. Il existe un lien étroit entre la disponibilité d'une bonne infrastructure et la croissance économique. L'infrastructure conditionne le rythme géographique des activités économiques, en plus de garantir la compétitivité des prix des intrants, des compétences et des technologies, et d'appuyer les exportations. La disponibilité d'une bonne infrastructure est une condition requise pour développer le tourisme, attirer les investisseurs étrangers et rendre le secteur privé adapté, innovant et compétitif sur le plan mondial. L'on devrait donc s'attendre à ce que l'accroissement de l'efficacité de l'infrastructure se traduise par une amélioration concomitante de la performance en matière de croissance, de la prestation de services et des résultats en matière de développement. Bien que des améliorations substantielles soient encore nécessaires pour mieux répondre aux normes établies, l'Afrique du Sud dispose d'une infrastructure hautement développée, par rapport aux normes africaines. Avec une infrastructure comparable à celle de l'Europe, du Japon et des États-Unis, l'Afrique du Sud dispose d'une opportunité unique dans une région appelée à s'arrimer à l'économie mondialisée.

Tableau 3 : Climat des affaires en Afrique du Sud (rapport de la Banque mondiale, *Doing Business in 2008*)

	Maurice	Afrique du Sud	Namibie	Thaïlande	Malaisie
Démarrage d'une entreprise					
Nombre de procédures	6	8	10	8	9
Délai (jours)	7	31	99	33	24
Traitement des licences					
Nombre de procédures	18	17	12	11	25
Délai (jours)	107	174	139	156	285
Enregistrement de biens					
Délai (jours)	210	24	23	2	144
Protection des investisseurs					
Indice de protection des investisseurs (0-10)	7,7	8	5,3	6	8,7
Paiement d'impôts					
Imposition des bénéfices bruts (%)	21,7	37,1	26,5	37,7	36
Commerce transfrontalier					
Délai pour les exportations (jours)	17	30	29	17	18
Délai pour les importations (jours)	16	35	24	14	14
Rang global à l'échelle mondiale (sur 175)	27	35	43	15	24

comme les plus favorables et les plus compétitifs au sein de la sous-région (voir tableau 3). Le climat des affaires est très favorable à l'esprit d'entreprise, à l'investissement, à l'innovation et à la commercialisation. Le système juridique (droits de propriété, exécution des contrats, délais de règlement des différends, etc.) est bien développé et fonctionnel. Le système judiciaire et les lois régissant les transactions commerciales, le commerce et l'investissement, les activités maritimes et les pratiques en matière de concurrence, sont considérés comme comparables à ceux des pays de l'OCDE. Toutefois, pour améliorer davantage la contribution du secteur privé à la croissance économique, il est nécessaire d'accélérer le développement de l'esprit d'entreprise chez les Noirs d'Afrique du Sud et de veiller à ce que la compétitivité de l'économie ne soit pas remise en cause par les accords en matière de fixation des prix dans divers secteurs au niveau local (informel) et par les barrières à l'entrée des produits étrangers.

2.2 Faiblesses

2.2.1 Pénurie émergente dans le domaine de l'infrastructure, en particulier dans les secteurs de l'électricité et du transport. Bien que l'infrastructure de l'Afrique du Sud soit considérée comme hautement développée, par rapport aux normes africaines, ce pays demeure à la traîne pour ce qui est de l'investissement dans l'infrastructure, par rapport aux pays ayant un niveau de développement similaire. L'insuffisance de l'investissement, en particulier dans les secteurs de l'électricité et du transport, constitue un problème potentiellement grave, au regard du rôle joué depuis longtemps par ces secteurs en tant que moteurs de la croissance et composantes essentielles du développement durable en Afrique du Sud, dans la mesure où ils ont les effets les plus significatifs et les plus robustes sur l'ensemble de la croissance dans le pays². La fiabilité de l'approvisionnement en électricité en Afrique du Sud est actuellement remise en cause, du fait de la performance du secteur de l'électricité, qui est en deçà des attentes ces derniers temps. De même, les conséquences de l'insuffisance de l'investissement sur le secteur du transport au cours des 20 dernières années se traduisent par l'engorgement des ports et des réseaux ferroviaires. Si des mesures ne sont pas prises d'urgence, les problèmes liés à la pénurie d'électricité et à l'engorgement du secteur du transport devraient s'accroître au cours des prochaines années et pourraient sérieusement menacer la croissance économique durable et la compétitivité internationale de l'Afrique du Sud.

2.2.2 Pénurie chronique de l'épargne et de l'investissement. L'investissement dans le capital matériel et humain représente l'une des principales sources de croissance économique. L'épargne extérieure peut certes constituer une importante source d'investissement au niveau national, en particulier sous forme d'investissement direct étranger, mais une économie ne peut

² Bogetic Z and Fedderke JW. Infrastructure and Growth in South Africa : Business Map. Benchmarking, Productivity and Investment Needs. Paper presented at Bi-Annual Conference of Economic Society of South Africa, 7-9 September 2005. Durban, South Africa.

2.1.9 Environnement favorable à l'investissement du secteur privé. Le secteur privé est le secteur dominant en Afrique du Sud, avec une part de plus de 70 % du PIB au cours de ces dernières années. Il constitue le principal employeur et la principale source des exportations. Le climat des affaires et les incitations en faveur du secteur privé en Afrique du Sud sont considérés

pas compter entièrement sur l'investissement étranger, et il est nécessaire de mobiliser une épargne additionnelle au niveau national pour financer la croissance. Avec des taux d'investissement inférieurs à 20 % du PIB, l'Afrique du Sud affiche des taux d'investissement anormalement faibles, par rapport aux normes pour les marchés émergents. Cette performance inférieure à la moyenne s'explique par le faible niveau de l'épargne intérieure brute qui ne représente que 14 % du PIB, alors que l'investissement dans le renforcement des capacités de production requiert un taux d'épargne intérieure brute de plus de 20 % du PIB. Le faible niveau de l'épargne reflète en partie la relative forte prédisposition à la consommation et l'endettement croissant des Sud-africains, à la faveur de la forte prévalence des facilités de crédit. Pour maintenir les taux actuels de croissance économique, des mesures doivent être prises d'urgence pour accroître l'épargne et l'investissement au niveau national.

2.2.3 Faiblesse des capacités et pénurie des compétences dans des domaines cruciaux, dans le contexte d'une économie en croissance. Au niveau municipal, il se pose le grave problème du manque de capacités, et à tous les niveaux en Afrique du Sud, il y a une offre excédentaire de main-d'œuvre non qualifiée (chômage) et une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Le changement structurel intervenu au sein de l'économie, en faveur du secteur des services et au détriment des secteurs primaires, a contribué à changer la demande de main-d'œuvre pour passer de la main-d'œuvre non qualifiée à la main-d'œuvre semi-qualifiée et qualifiée. En conséquence, le chômage coexiste maintenant avec la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, et notamment d'ingénieurs, de scientifiques et d'ouvriers qualifiés. La situation est davantage aggravée par l'accélération du rythme de l'exode des compétences (fuite des cerveaux), et notamment des hauts cadres. La grave pénurie de main-d'œuvre qualifiée, et notamment des experts financiers, affecte la capacité des pouvoirs publics à gérer les dépenses au titre des programmes et à assurer la prestation des services sociaux. Si des mesures ne sont pas prises d'urgence, cette pénurie deviendra probablement l'un des facteurs les plus importants entravant une plus forte croissance économique à long terme. Des mesures définitives doivent être prises dans l'immédiat en faveur du renforcement des capacités et de l'acquisition des compétences dans le domaine de la gestion des finances publiques, en particulier aux niveaux provincial et municipal.

2.3 Possibilités offertes

2.3.1 L'investissement massif prévu dans l'infrastructure offre des possibilités au secteur privé et à la Banque. À la faveur de l'accent actuel sur l'accroissement de l'investissement, en particulier dans l'infrastructure, l'on s'attend à ce que la formation de capital fixe dans le secteur public enregistre une croissance d'environ 7 % par an au cours des trois prochaines années. Une telle croissance sera complétée par les plans d'investissement massif élaborés par des SOE tels que l'ESKOM et la TransNet, ainsi que par l'investissement privé qui devrait enregistrer, à moyen terme, une croissance conduite par la demande de consommation, le faible niveau des taux d'intérêt et la solidité de la monnaie sud-africaine. Les nouveaux investissements substantiels qu'il faudra consentir dans l'infrastructure en Afrique du Sud offrent des possibilités au secteur privé qui pourrait être appelé à jouer un rôle croissant dans le domaine de l'infrastructure, ainsi qu'à la Banque, compte tenu de l'accent que celle-ci place sur l'infrastructure. Les dépenses importantes que devraient effectuer le gouvernement et les SOE au titre des projets d'infrastructure et des projets sociaux, tout comme l'accroissement attendu des investissements, au titre de la Coupe du monde de la FIFA 2010, ont considérablement augmenté les besoins financiers aussi bien du gouvernement que des SOE, d'où la nécessité d'explorer de nouvelles sources de financement.

2.3.2 Investissement transfrontalier et possibilités en matière d'intégration régionale. Les institutions privées et les SOE d'Afrique du Sud participent activement à tout un éventail de projets à travers le continent. À la fin des années 90, l'Afrique du Sud disposait de plus de 900

sociétés transnationales, et sept d'entre elles figuraient parmi les 50 premières sociétés transnationales non financières opérant dans les pays en développement en 2002. En outre, quelque 2 044 filiales de sociétés étrangères, dont la plupart s'intéressent particulièrement à l'Afrique, étaient basées en Afrique du Sud à la fin de 2002, ce qui témoigne du rôle de l'Afrique du Sud en tant que rampe de lancement de l'investissement étranger vers le reste de l'Afrique. Les sociétés transnationales sud-africaines connaissent une expansion rapide en Afrique, ce qui offre des possibilités, en termes de marchés de taille plus grande et de diversification pour ces transnationales, ainsi qu'en termes d'accroissement de la compétitivité et de l'efficacité dans les pays où opèrent ces transnationales. De même, l'Afrique du Sud possède une expertise qui pourrait être mise à contribution pour le développement de ses pays voisins moins développés (PMD) et de l'Afrique en général.

2.4 Menaces et défis

2.4.1 Au nombre des principaux défis et menaces auxquels est confrontée l'économie, il y a lieu de citer : le niveau relativement élevé de la pauvreté ; le taux de chômage élevé et le développement inégal des ressources humaines nécessaires pour répondre aux demandes d'une économie relativement moderne ; la pandémie de VIH/sida ; et l'intégration de la «seconde économie» dans les activités économiques, sans compromettre la stabilité macroéconomique.

2.4.2 **La réduction du niveau relativement élevé de la pauvreté demeure un défi majeur.** Compte tenu du statut de l'Afrique du Sud en tant que pays à revenu intermédiaire, les chiffres estimatifs concernant la population vivant en dessous du seuil de pauvreté, en tant que pourcentage de la population totale du pays (incidence de la pauvreté), soit 57% en 2001³, et la population vivant avec moins de 1 USD par jour (extrême pauvreté), soit 8,6% en 2004, demeurent relativement élevés. Par ailleurs, l'incidence de la pauvreté varie d'une province à l'autre, avec un très faible niveau dans la province de Western Cape et le plus haut niveau dans la province d'Eastern Cape. Si l'on se base sur le PIB par habitant, en termes de parité du pouvoir d'achat, l'Afrique du Sud est l'une des 50 nations les plus riches du monde, mais le Rapport sur le développement humain 2007/08 classe l'Afrique du Sud au 121^e rang mondial, sur la base de l'indice de développement humain. Bien que l'Afrique du Sud soit un pays relativement nanti, la répartition du revenu et des richesses dans ce pays est des plus inégales au monde, avec un coefficient de Gini de 0,59. De même, avec une espérance de vie à la naissance de 49,3 ans, l'Afrique du Sud fait partie des 30 pays les moins performants à cet égard. Cette situation représente une sérieuse menace non seulement pour la stabilité sociopolitique du pays, mais aussi pour sa capacité à maintenir la croissance économique robuste enregistrée ces dernières années, dans la mesure où il est établi que les pays dans lesquels la répartition du revenu est moins égale n'enregistrent généralement pas une croissance aussi rapide que les pays dans lesquels la répartition du revenu est plus équitable.

Catégorie sur le marché du travail (en milliers de rands)	Sept. 2001	Sept. 2005	Mars 2007
Employés	11 181	12 301	12 648
Chômeurs (définition officielle)	4 655	4 487	4 336
Total, population économiquement active (employés et chômeurs)	15 836	16 788	16 984
Population non économiquement active	12 281	12 909	13 211
Total, personnes âgées de 15 à 65 ans	28 117	29 697	30 195
Taux de chômage	29,4%	26,7%	25,5%
Taux de participation de la main-d'oeuvre	56,3%	56,5%	56,2%
Taux d'absorption de la main-d'oeuvre	39,8%	41,4%	41,9%

1. Révision sur la base de la nouvelle estimation de la population
Source : Enquête sur la main-d'oeuvre, septembre 2001, septembre 2005 et mars 2007.

2.4.3 **Le chômage demeure un défi de développement majeur,** avec des effets significatifs sur le bien-être économique, la production, l'érosion du capital humain, la compétitivité, l'exclusion sociale, la criminalité et la stabilité sociale. Le taux d'emploi en Afrique du Sud baisse ces derniers temps, tandis que les taux de

³ Les estimations relatives à la pauvreté ont été faites en utilisant un seuil de pauvreté variant avec la taille de la famille. Un ménage de 4 personnes dispose d'un revenu de 1 290 rand par mois (43 rand ou 6,3 USD par jour au taux de change de décembre 2007). Voir Human Sciences and Research Council, Fact Sheet on South Africa, Fact Sheet N° 1, 26 juillet 2004.

participation et d'absorption de la main-d'œuvre sont plutôt faibles. Cette situation explique peut-être pourquoi, en dépit de la performance impressionnante et durable de ce pays en matière de croissance économique au cours de ces dernières années, le taux de chômage demeure plutôt élevé, atteignant 25,6 % en mars 2007 (voir tableau 4). Pour ne pas remettre en cause les progrès accomplis par l'Afrique du Sud dans la réalisation de ses objectifs socioéconomiques, il est nécessaire d'intensifier les efforts visant à s'attaquer durablement aux effets négatifs potentiels non seulement du taux de chômage élevé, mais aussi de la pauvreté et des inégalités sur la croissance et la stabilité politique.

2.4.4 La seconde économie pose de sérieux défis en matière de développement. L'Afrique du Sud est encore caractérisée par un dualisme économique prononcé, une économie industrielle moderne côtoyant toujours une économie informelle (la «seconde économie»). De larges couches de la population, engagées dans la seconde économie, continuent de vivre dans la pauvreté abjecte, ce qui est une source potentielle de tension sociale. La seconde économie est officiellement définie comme couvrant dans une large mesure le sous-secteur informel, marginalisé et peu qualifié de l'économie nationale, où l'on retrouve les chômeurs et les personnes ne pouvant être recrutées dans le secteur formel. Selon les estimations, quelque 6,2 millions de personnes, soit environ 20 % de la population active dans la tranche d'âge de 15 à 64 ans, survivent dans la seconde économie. Le gouvernement a lancé un certain nombre d'initiatives pour relever les défis associés à la seconde économie, notamment la mise en œuvre d'un programme élargi de travaux publics, la fourniture de l'habitat social, la promotion du développement des PME et la réforme agraire, en vue d'une plus grande cohésion sociale, et la contribution à la réduction de la pauvreté et des inégalités.

2.4.5 La pandémie de VIH/sida pose également un défi de développement majeur, auquel le gouvernement, les ONG et les employeurs du secteur privé accordent une attention particulière. Les taux d'infection sont assez élevés. L'Afrique du Sud, où 5,5 millions de personnes vivaient avec le VIH en 2005, est l'un des pays les plus touchés par la pandémie du sida⁴. Toutefois, le Point sur l'épidémie de sida 2007 fait état d'un taux de prévalence de 18,8 % chez les adultes (15 - 49 ans), contre 20,1 % et 20,9 % en 2001 et 2003 respectivement, ce qui laisse penser que le niveau d'infection s'est stabilisé⁵. Le taux de prévalence est le plus élevé dans les secteurs clés des mines, des transports, des bâtiments et travaux publics ainsi que et des services de l'administration, et ce taux augmente avec le niveau d'instruction⁶. Il s'agit là d'un tableau sombre, dans la mesure où le VIH/sida entrave sérieusement le développement économique en Afrique du Sud, du fait de ses nombreux effets sur les ménages et les individus, la capacité de production de l'économie et les finances publiques, et parce que le VIH/sida constitue un défi majeur pour le maintien et l'amélioration éventuelle du niveau de vie.

2.4.6 L'accès à la propriété foncière et l'utilisation des terres font encore planer des menaces. Les terres sont considérées comme le facteur individuel le plus important dans l'autonomisation sur les plans social, politique et économique, en plus de jouer un rôle central dans la répartition des richesses. L'exclusion d'une large couche de la société de la propriété foncière et des ressources peut se traduire par la pauvreté, le mauvais état de santé, la détérioration de l'environnement et le chômage, avec des risques de troubles chez une large couche de la population. En Afrique du Sud, la question des terres est une source d'émotion et d'instabilité, et la redistribution des terres est habituellement perçue comme une source potentielle de tension. Toutefois, au cas où elle est mise correctement en œuvre, la réforme agraire peut contribuer à enrayer les divisions raciales, et non à les exacerber. Depuis 1994, le

⁴ Rapport 2006 sur l'épidémie mondiale de sida, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) 2006, annexe 2: estimations et données sur le VIH et le sida, 2005 et 2003.

⁵ Le point sur l'épidémie de sida, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et Organisation mondiale de la santé (OMS) 2007, p. 11

⁶ Étude nationale Nelson Mandela/HSRC sur le VIH/sida.

gouvernement a engagé la réforme agraire d'une manière réfléchie, raisonnable et tenant largement compte des forces du marché. Le gouvernement est conscient que ses partisans attendent une accélération du processus de réforme agraire, processus relativement lent jusqu'ici, mais il sait également que si ce processus n'est pas mis en œuvre de manière appropriée, cela pourrait déstabiliser l'économie du pays. Le programme de réforme agraire lancé en 1994 a fixé à 30 % la cible de la propriété des terres agricoles par les Noirs à l'horizon 2015, mais le taux effectif actuel n'est que de 4 %, ce qui s'explique en partie par les difficultés à parvenir à un accord avec les propriétaires actuels, au titre de l'approche «acheteur volontaire – vendeur volontaire». Le gouvernement a décidé d'adopter une nouvelle approche reposant davantage sur l'expropriation fondée sur des principes juridiques bien définis, avec une indemnisation appropriée. Toutefois, la nouvelle approche ne signifie pas la cession immédiate et généralisée des terres agricoles appartenant aux Blancs.

3. PROGRAMME D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT NATIONAL

3.1 Principaux éléments du programme d'action gouvernemental en faveur du développement

3.1.1 Le programme d'action du gouvernement sud-africain en faveur du développement a évolué au fil du temps. Le gouvernement a d'abord lancé en 1994 le Programme pour la reconstruction et le développement (RDP). La composante macroéconomique du RDP a ensuite été élaborée en 1996, avec l'adoption du Programme de croissance, d'emploi et de redistribution (GEAR). En 2006, le gouvernement a annoncé le lancement de l'Initiative pour la croissance accélérée et partagée en Afrique du Sud (ASGISA).

3.1.2 L'ASGISA a été élaborée de manière à s'attaquer aux principales contraintes entravant l'accélération de la croissance et la performance économique. Le double objectif de l'ASGISA est de réduire de moitié les taux de pauvreté et de chômage au plus tard en 2014, et de permettre à l'Afrique du Sud de réaliser et de maintenir des taux moyens élevés de croissance économique de 4,5 % au cours de la période 2004-2009 et de 6 % entre 2010 et 2014. L'ASGISA propose un ensemble d'interventions qui seront axées sur les six grandes catégories suivantes : les réformes macroéconomiques, y compris le renforcement continu des réserves officielles en devises en vue de réduire la volatilité de la monnaie sud-africaine ; les programmes ciblant l'infrastructure (en consacrant 400 milliards de rands à l'infrastructure) ; les stratégies d'investissement sectoriel/industriel ; les initiatives en faveur de l'acquisition des compétences et de l'éducation (valorisation des ressources humaines, dont stages et programme d'acquisition des compétences prioritaires) ; l'intégration de la «seconde économie» dans les activités économiques ; et la réforme de l'administration publique.

3.2 Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'ASGISA

3.2.1 La difficulté liée à l'évaluation de l'ASGISA est le manque d'indicateurs et de résultats clairement définis et pouvant faire l'objet d'un suivi. Une caractéristique importante de l'ASGISA est cependant l'accent qu'elle met sur la création d'un environnement socioéconomique permettant aux personnes engagées dans la seconde économie de réussir leur passage à la première économie, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté. À cette fin, l'ASGISA définit des stratégies visant à autonomiser les Noirs en général, et les femmes en particulier, pour renforcer leur participation active à l'économie. Dans le même esprit, des programmes spécifiques ont été conçus pour faciliter la prestation des services sociaux, développer l'infrastructure rurale, perfectionner les compétences des différents membres de la société, y compris les personnes handicapées, et offrir des possibilités d'emploi, par le biais de programmes de travaux publics faisant appel à la participation des masses.

3.2.2 Le gouvernement est confronté à un certain nombre de défis dans la mise en œuvre de l'ASGISA, y compris l'établissement d'un équilibre entre les demandes concernant la stabilité macroéconomique, la croissance et le développement du secteur privé, d'un côté, et la création d'emplois, la réduction de la pauvreté et la promotion de l'équité sociale, de l'autre côté. Il y a également le défi lié aux activités de coordination aux différents niveaux de l'administration : national, provincial et municipal. En outre, le gouvernement doit aller au-delà de l'allocation des ressources et doit commencer à élaborer des systèmes pour réduire le double emploi et évaluer l'efficacité de son appui aux domaines prioritaires. Au nombre des autres défis à relever, il y a lieu de citer la réduction de la fracture entre les zones rurales et les zones urbaines dans l'accès aux services sociaux et le renforcement des capacités nécessaires aux niveaux inférieurs de l'administration, tels que le niveau municipal, afin d'améliorer les résultats obtenus sur le terrain.

3.2.3 Le gouvernement a mis en place un programme ambitieux d'investissement par le secteur public, principalement en faveur de l'aménagement de l'infrastructure. Toutefois, la pénurie des compétences et le faible niveau des capacités représentent la plus sérieuse menace planant sur la mise en œuvre du programme. Le gouvernement a reconnu que les capacités administratives disponibles pour mettre en œuvre le programme d'action en faveur du développement sont faibles, en particulier au niveau local, mais la majorité des initiatives prévues en faveur du renforcement des capacités ciblent les niveaux provincial et municipal. En dépit des efforts déployés récemment pour perfectionner les compétences du personnel, l'Afrique du Sud pourrait, à court terme, devoir recourir au personnel expatrié qualifié, et notamment aux ingénieurs, scientifiques et administrateurs de projets, pour combler le déficit des compétences.

3.3 Cadre pour les partenariats

3.3.1 Bien qu'il n'existe pas de mécanisme institutionnalisé de coordination, la présence des bailleurs de fonds demeure forte en Afrique du Sud. Les interventions de la Banque mondiale en Afrique du Sud sont limitées aux études analytiques sur ce pays et à la fourniture de l'assistance technique. Plus récemment, l'accent a été mis sur le dialogue sur les politiques et la promotion du savoir dans les domaines du développement urbain et rural (développement urbain et municipal, réforme agraire et agriculture, développement du secteur privé et environnement) et de l'intégration régionale. La Société financière internationale (SFI) a également une forte présence opérationnelle en Afrique du Sud, et son portefeuille dans ce pays est le deuxième en importance, après celui du Nigeria. Au mois de mai 2007, le portefeuille de la SFI en Afrique du Sud s'élevait à 342 millions USD. La stratégie de la SFI en Afrique du Sud est axée sur les éléments suivants : l'appui aux sociétés sud-africaines en vue de leur expansion vers le nord et à l'échelle mondiale ; la fourniture de conseils et de financements en Afrique du Sud, lorsqu'il existe des niches mal desservies sur le marché local ; et l'offre de services-conseils et d'un appui connexe aux petites entreprises, avec un accent particulier sur le secteur informel et l'éducation.

3.3.2 En 2003, le Département des finances publiques (FAD) du FMI a dépêché en Afrique du Sud une mission pour discuter avec le Trésor national du projet de loi sur les redevances (projet rendu public en mars 2003), et une mission sur les statistiques monétaires et financières a également été entreprise au cours de la même année, avec ensuite une visite de suivi en mai-juin 2004. En mars 2005, une mission du Département des statistiques (STA) du FMI a procédé à l'examen des statistiques concernant la main-d'œuvre en Afrique du Sud et a recommandé les mesures nécessaires pour produire des statistiques plus fiables, de meilleure qualité et plus étroitement alignées sur les normes de l'OIT. Le dernier rapport sur les consultations engagées au sujet de l'article IV pour l'Afrique du Sud a été présenté au Conseil exécutif du FMI le 6 août 2007. Le Conseil du FMI a pris note du fait que l'Afrique du Sud a commencé à bénéficier des

avantages découlant de la gestion macroéconomique judicieuse et durable et des réformes structurelles, appuyées ces derniers temps par un environnement externe favorable.

3.3.3 Les États-Unis sont le plus grand bailleur de fonds bilatéral. Les interventions de ce pays ciblent principalement la lutte contre le VIH/sida et la réduction de la pauvreté. L'Union européenne (UE) concentre ses efforts sur la santé, l'éducation, la réforme du pénal et les projets d'approvisionnement des communautés en eau. Au nombre des autres principaux bailleurs de fonds bilatéraux, il y a lieu de citer le Royaume-Uni (santé, développement du secteur privé, démocratie et gouvernance, travail et administration de la justice en matière pénale); l'Allemagne (démocratie et gouvernance, éducation, santé et politiques économiques); et la Suède (démocratie, gouvernance, travail et réduction de la pauvreté). Les 13 institutions des Nations Unies présentes en Afrique du Sud concentrent leurs efforts sur la lutte contre le VIH/sida, la promotion du développement rural et l'intégration régionale.

3.3.4 **L'Afrique du Sud met un grand accent sur l'engagement mutuel en faveur de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.** À cette fin, l'Afrique du Sud s'attend à ce que ses partenaires honorent leurs engagements au titre de la Déclaration de Paris et leur demande de tenir compte de ces engagements dans leurs accords de partenariat et dans leurs stratégies d'aide pays. L'Afrique du Sud met l'accent sur l'harmonisation des procédures des bailleurs de fonds et sur l'utilisation des systèmes nationaux. À cet égard, la Banque veillera à mettre en œuvre les dispositions de la Déclaration de Paris dans ses opérations avec l'Afrique du Sud.

4. STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE POUR RENFORCER LE PARTENARIAT AVEC L'AFRIQUE DU SUD

4.1 Questions relatives à la gestion du portefeuille

4.1.1 **Le Groupe de la Banque a un portefeuille de taille limitée en Afrique du Sud, mais il peut faire davantage, au regard des énormes potentialités de l'économie sud-africaine.** Le Groupe de la Banque a commencé à intervenir en Afrique du Sud en 1997. À la fin de 2007, il avait déjà approuvé 16 opérations en faveur de ce pays. Toutes les opérations approuvées ciblent le secteur financier, à l'exception d'une seule qui cible le secteur de l'énergie. Cinq opérations ont été approuvées au titre du guichet du secteur public. Elles sont constituées de quatre lignes de crédit (LDC) et d'une garantie d'émission obligataire en faveur de la DBSA, qui a été annulée par la suite (voir l'annexe 5 pour de plus amples informations). Les autres opérations sont des opérations du guichet du secteur privé, les plus récentes étant l'octroi d'un prêt privilégié de 500 millions USD à l'*Eskom Holdings Ltd.*, et l'octroi d'un prêt non privilégié de 1 milliard ZAR à la *Nedbank*, prêt approuvé en 2007. Les objectifs du programme d'investissement en faveur de l'ESKOM sont conformes aux objectifs du DSP visant à aider le gouvernement à mettre en œuvre l'Initiative pour la croissance accélérée et partagée en Afrique du Sud (ASGISA) et à appuyer l'amélioration des prestations basées sur les infrastructures, tandis que ceux du prêt non privilégié à la *Nedbank* sont conformes aux objectifs du DSP visant à fournir un habitat à un coût abordable aux personnes antérieurement défavorisées, à étendre le financement au Programme d'émancipation économique des Noirs (BEE), et à faciliter les transactions transfrontalières avec l'Afrique subsaharienne.

4.1.2 **Bien que de taille limitée, le portefeuille du Groupe de la Banque en Afrique du Sud a une performance généralement satisfaisante.** Pour les quatre projets du secteur public qui sont maintenant achevés, la supervision a été régulièrement assurée et les projets ont été jugés satisfaisants dans la totalité des cas. De même, les rapports d'achèvement de projets font état d'une mise en œuvre de ces projets.

4.2 Évaluation de la mise en œuvre de la stratégie antérieure

4.2.1 Le DSP 2003-2005 n'a pas indiqué les résultats attendus, ni défini d'indicateurs mesurables. En conséquence, seule une évaluation partielle est possible. L'objectif fondamental du DSP 2003-2005 de l'Afrique du Sud était d'appuyer l'objectif gouvernemental d'adaptation de l'économie à la mondialisation par l'accélération de la croissance et la démocratisation de la propriété des moyens de production. La stratégie opérationnelle pour réaliser cet objectif reposait sur les éléments suivants : i) les activités de prêts, principalement en faveur des entreprises parapubliques et des institutions de financement du développement (IFD), avec ou sans garantie du gouvernement ; ii) les activités autres que les prêts, notamment les projets de renforcement des capacités institutionnelles et les études économiques et sectorielles (EES), ainsi que la prise en compte des avantages comparatifs des entreprises parapubliques dans le développement de l'infrastructure, au titre du financement des projets multinationaux dans le contexte du NEPAD et de la vision de la Banque en matière d'intégration régionale ; et iii) le cofinancement des projets du secteur privé avec les SOE, y compris l'octroi de LDC à des institutions financières privées. Les résultats attendus ont été obtenus en partie, en particulier pour ce qui est de l'octroi de prêts aux entreprises parapubliques et aux IFD, mais les activités autres que les prêts et le dialogue entre la Banque et le gouvernement sont restés d'un niveau modeste. La Banque a cependant été active sur les marchés financiers sud-africains, avec l'émission d'une obligation libellée en monnaie locale, d'un montant de 900 millions ZAR, en mai 2005.

4.3 Facteurs entravant le partenariat entre la Banque et l'Afrique du Sud

4.3.1 Les ressources internes disponibles limitent les opérations de la Banque en Afrique du Sud. L'aide publique au développement (APD) ne représente que 1 à 2 % du budget national de l'Afrique du Sud, ce pays utilisant d'une manière limitée l'aide au développement et les ressources mises à disposition par les bailleurs de fonds, en raison de ses importantes ressources internes et de sa capacité à accéder facilement aux marchés financiers internationaux à un coût relativement compétitif. De même, le gouvernement hésite à emprunter auprès des institutions financières multilatérales, en raison du risque perçu de dépendance vis-à-vis de l'aide et des conditionnalités y afférentes, et a exprimé le souhait de ne pas emprunter auprès des institutions financières internationales, et notamment auprès du FMI et de la Banque mondiale. Les autorités sud-africaines veulent s'assurer que tous les projets et programmes gouvernementaux sont soumis au processus budgétaire. En conséquence, elles ont demandé que toutes les discussions avec les ministères concernés, portant sur le financement des projets/programmes, se fassent par l'intermédiaire du Trésor national. En outre, le gouvernement a demandé à la Banque de concentrer ses opérations de prêts sur les SOE et le secteur privé. Le défi à relever par la Banque consiste donc à identifier les voies et moyens de garantir sa pertinence sur les plans institutionnel et opérationnel en Afrique du Sud, en termes de prêts et de services-conseils.

4.3.2 La concurrence des autres institutions multilatérales et bilatérales de développement limite également les possibilités offertes à la Banque pour investir en Afrique du Sud. Les SOE et le secteur privé offrent des possibilités en matière d'investissement, mais la Banque est perçue comme n'étant pas aussi compétitive que les autres acteurs. Des institutions telles que la Banque européenne d'investissement (BEI) et certains bailleurs de fonds bilatéraux tels que le DfID, l'USAID, la GTZ et l'ACDI fournissent également des ressources à titre de dons. Toutefois, le renforcement du Fonds d'affectation spéciale en faveur des pays à revenu intermédiaire (PRI) et de la Facilité japonaise pour le développement du secteur privé, dont la gestion est assurée par la Banque, et la flexibilité dans le paiement des commissions d'engagement pour les prêts à garantie non souveraine offrent

maintenant à la Banque une fenêtre d'opportunité pour renforcer sa compétitivité sur le marché, par rapport aux autres acteurs.

4.3.3 Les règlements de la Banque sont perçus comme trop lourds. En dehors du coût direct des emprunts, les clients sont sensibles au coût indirect, sous forme de coût de transaction. Il s'agit du coût encouru lorsque le traitement des demandes de prêts prend du temps avant d'aboutir et lorsque les procédures lourdes de passation de marchés et de décaissement et les rigidités juridiques empêchent le décaissement à temps des ressources des prêts. Les clients aimeraient éviter un tel coût, quitte à s'adresser à d'autres sources de financement, y compris le marché financier international, même si le coût financier est plus élevé. Nonobstant les énormes possibilités offertes en matière d'investissement en Afrique du Sud, ce facteur a limité la participation de la Banque au marché. Récemment, les opérations de prêts en faveur d'entités du secteur public se sont pratiquement arrêtées, à la suite du changement de la politique régissant les entreprises parapubliques, politique qui requiert maintenant que celles-ci mobilisent des fonds directement sur le marché, sur la base de la qualité de leur bilan. Bien que l'introduction des prêts à garantie non souveraine par la Banque soit considérée comme un moyen de tirer parti de ce changement de politique, certains PRI ont indiqué que les normes rigoureuses de performance financière, établies par les directives régissant les prêts à garantie non souveraine quant à l'éligibilité à de tels prêts de la Banque, empêchaient leurs SOE à tirer parti de cette facilité. Il convient cependant de noter qu'il s'agit là d'une exigence standard sur le plan opérationnel, compte tenu du risque élevé associé à l'octroi aux SOE de prêts sans garantie souveraine.

4.3.4 La Banque n'a pas suffisamment tiré parti des possibilités offertes en matière de partenariat avec l'Afrique du Sud dans le domaine de l'intégration et du développement à l'échelle régionale. L'Afrique du Sud joue un rôle crucial dans le NEPAD et au sein de la SADC, et les économies de ses voisins dépendent dans une très grande mesure de leurs relations avec l'Afrique du Sud dans les domaines du commerce, de l'investissement, des exportations et des importations. Toutefois, le partenariat entre la Banque et l'Afrique du Sud dans le domaine de l'intégration et du développement à l'échelle régionale est de portée limitée. En conséquence, le défi majeur à relever par la Banque consiste à améliorer le partenariat avec l'Afrique du Sud et les institutions sud-africaines pour promouvoir le développement régional.

4.3.5 L'absence de présence locale de la Banque en Afrique du Sud entrave l'efficacité du partenariat entre la Banque et ce pays. L'Afrique du Sud faisait partie du premier groupe de cinq pays dans lesquels il était prévu d'ouvrir des bureaux extérieurs. Toutefois, le bureau régional qui devait être ouvert en Afrique du Sud n'a pas pu l'être parce que la convention d'établissement n'a pas pu être signée, les deux parties ne s'entendant pas sur une de ses dispositions. L'absence de présence locale a entravé l'efficacité du partenariat avec l'Afrique du Sud et s'est traduite par l'incapacité de la Banque à dialoguer de manière significative avec les autorités sud-africaines et les partenaires au développement actuellement présents dans ce pays. Le Bureau régional du Mozambique, qui doit couvrir l'Afrique du Sud et d'autres PRI de la région, n'est pas suffisamment équipé pour jouer efficacement son rôle.

4.4 Stratégie de renforcement du partenariat avec l'Afrique du Sud et piliers stratégiques

Approche de la stratégie

4.4.1 La stratégie proposée définit le cadre pour améliorer le partenariat entre la Banque et l'Afrique du Sud au cours de la période 2008-2012, en utilisant dans un esprit de collaboration l'immense capacité de ce pays à maximiser les possibilités identifiées dans la section 2 et à prendre les mesures correctives nécessaires pour remédier aux faiblesses identifiées et faire face aux menaces potentielles. La stratégie proposée pour l'Afrique du Sud a été élaborée sur la base

d'une approche participative, fondée sur les larges consultations menées avec le Trésor national et les diverses autres parties prenantes. Elle s'appuie sur le programme d'action en faveur du développement de l'Afrique du Sud, tel que défini dans l'ASGISA et les déclarations relatives à la politique budgétaire à moyen terme. Elle s'inspire aussi du DSP antérieur.

4.4.2 L'approche proposée en vue de renforcer le partenariat avec l'Afrique du Sud au titre du DSP actuel, s'inscrit dans le contexte des «Propositions pour améliorer les opérations de la Banque dans les pays à revenu intermédiaire»⁷, et de la nouvelle stratégie complète en faveur des PRI, qui est actuellement élaborée par la Banque. Ces documents ont fait de l'aide aux PRI pour les aider à accélérer leur intégration dans les marchés mondiaux, l'axe autour duquel la Banque articulera son identité dans les PRI.

4.4.3 Conformément à ce qui précède, le présent document de stratégie pays de l'Afrique du Sud visera à appuyer les priorités nationales de ce pays, telles que définies dans son programme d'action en faveur du développement, à savoir l'ASGISA, de même que ses aspirations dans le domaine du développement international, qui sont axées sur les trois composantes suivantes : la consolidation du programme d'action en faveur de l'Afrique, la coopération et la solidarité sud-sud, et le dialogue et le partenariat nord-sud. Le partenariat entre la Banque et l'Afrique du Sud au cours du cycle du DSP reposera sur trois piliers stratégiques : i) le renforcement de la compétitivité du secteur privé, d'une manière permettant d'intégrer la parité hommes-femmes dans la croissance, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté ; ii) la promotion du partenariat pour l'intégration et le développement à l'échelle régionale ; et iii) la gestion du savoir et le renforcement des capacités (voir tableau 5). L'approche repose sur la définition des grandes priorités stratégiques au cours de la période couverte par le DSP, étant entendu que les activités spécifiques à entreprendre seront périodiquement identifiées et convenues avec les bénéficiaires pertinents (secteur privé, entreprises parapubliques et/ou secteur public), conformément à leurs cycles de planification et de budgétisation.

4.4.4 L'Annexe 1 présente de plus amples informations sur le cadre de résultats au titre des priorités stratégiques de la Banque. Lorsque cela est faisable, le DSP définit les cibles quantitatives à atteindre au cours de sa période de mise en oeuvre. Il importe de noter qu'il s'agit du premier DSP de l'Afrique du Sud qui tente de déterminer des résultats et réalisations mesurables. Dans cet esprit, des efforts continueront d'être déployés pour définir plus clairement les résultats attendus et affiner les indicateurs utilisés pour mesurer ces résultats. Les trois objectifs (piliers) stratégiques sont présentés dans le tableau ci-après.

	Pilier 1 : Renforcement de la compétitivité du secteur privé	Pilier 2 : Promotion du partenariat pour l'intégration et le développement à l'échelle régionale	Pilier 3 : Gestion du savoir et renforcement des capacités
Grands domaines d'intervention	(i) Appui à l'amélioration des prestations basées sur l'infrastructure (ii) Amélioration de l'intermédiation financière, en particulier en faveur des PME	(i) Appui à l'infrastructure régionale (ii) Facilitation de l'investissement transfrontalier (iii) Utilisation de l'expertise sud-africaine pour le développement institutionnel des pays africains moins développés	(i) Promotion du savoir à l'appui du programme de prêts et du dialogue sur les politiques (ii) Renforcement des capacités des ministères au niveau national, des municipalités et des SOE

Objectif stratégique I : Renforcement de la compétitivité du secteur privé

4.4.5 Le premier pilier est axé sur le thème de la compétitivité du secteur privé et vise à appuyer le programme gouvernemental en faveur de l'infrastructure qui est l'une des principales

⁷ ADB/BD/WP/2002/47 en date du 22 mai 2002 et ADB/BD/WP/2005/12 en date du 8 février 2005.

contraintes entravant le développement du secteur privé et auxquelles l'ASGISA entend s'attaquer, et à appuyer l'intermédiation financière qui revêt une importance cruciale pour le développement du secteur privé. C'est la raison pour laquelle ce pilier vise l'obtention de deux catégories de résultats : i) l'aménagement de l'infrastructure ; et ii) l'amélioration de l'intermédiation financière en faveur des PME.

4.4.6 Appui à l'amélioration des prestations basées sur l'infrastructure (résultat 1 du pilier 1 du DSP). L'infrastructure de l'Afrique du Sud a longtemps pâti de la baisse de l'investissement, et notamment de l'investissement public. En conséquence, le développement de l'infrastructure est une contrainte structurelle urgente et à moyen terme dans le développement de l'Afrique du Sud. L'accès à l'infrastructure demeure un défi majeur, en partie du fait du système hérité du régime de l'apartheid, qui a laissé de larges couches (essentiellement de race noire) de la population non ou mal desservies. L'autre défi à relever dans le développement de l'infrastructure en Afrique du Sud a trait au caractère dichotomique de l'État, à la qualité et à la répartition des installations aux niveaux national, provincial et local, que l'on peut également expliquer par les politiques du temps du régime de l'apartheid. Alors que dans les zones urbaines, l'Afrique du Sud est relativement bien dotée pour ce qui est de la disponibilité d'une bonne infrastructure, dans les zones rurales, les bidonvilles et les banlieues périurbaines, peuplées essentiellement de Noirs, la disponibilité, la qualité et l'entretien de l'infrastructure sont limités. Ces zones ont besoin d'investissements massifs dans l'infrastructure pour être au même niveau que le reste de l'Afrique du Sud.

4.4.7 Pour soutenir le renforcement de la compétitivité du secteur privé en Afrique du Sud au cours de la période couverte par le DSP, la Banque entend appuyer un certain nombre de projets, en particulier ceux qui ciblent le secteur de l'infrastructure et permettent de rendre plus propice le climat des affaires. Les autorités sud-africaines appuient fortement le recours au mécanisme des partenariats public-privé (PPP) pour l'aménagement de l'infrastructure et reconnaissent la nécessité pour la Banque de jouer un rôle majeur dans ce processus. L'objectif à long terme de la Banque, dans son appui aux partenariats public-privé pour l'aménagement de l'infrastructure, est d'accroître l'efficacité et la qualité des services publics, tout en créant un climat plus favorable au secteur privé national. En plus de financer des projets, la Banque envisagera le recours aux garanties pour les PPP en faveur de l'infrastructure. La Banque entend également appuyer des entités infra-nationales dans l'aménagement de l'infrastructure au bénéfice des communautés locales. À cette fin, la Banque pourrait acheminer ses ressources par l'intermédiaire des SOE auxquelles d'importantes responsabilités ont été assignées dans le domaine de l'aménagement de l'infrastructure, ainsi que des IFD appuyant le développement de l'infrastructure aux niveaux infra-national, national et régional.

4.4.8 Amélioration de l'intermédiation financière, en particulier en faveur des PME (résultat 2 du pilier 1 du DSP). Il est probable que l'Afrique du Sud demeure un marché hautement caractérisé par l'intermédiation en vue de rendre la population plus riche, les banques devant continuer à jouer un rôle dominant dans le financement de l'économie. En dépit de ce rôle dominant, le secteur financier ne réussit pas effectivement à octroyer des crédits aux petits entrepreneurs, en particulier aux promoteurs des PME émergentes et des entreprises appartenant aux Noirs, dont la part dans la production économique totale est estimée à plus de 70 % de la production totale du secteur privé, et qui emploient plus de 60 % de toute la main-d'œuvre dans le pays.

4.4.9 Au cours de la période couverte par le DSP 2008-2011, la Banque continuera à axer son appui sur la promotion des entreprises locales, et notamment des microentreprises et des PME qui jouent un rôle de premier plan dans la création d'emplois, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté. La Banque établira des partenariats avec les institutions financières pour : i) étendre leurs services aux marchés jusque-là mal desservis, notamment la fourniture de l'habitat à un

coût abordable, l'appui aux PME et les financements en faveur des consommateurs ; ii) faciliter une participation plus large à la croissance économique ; et iii) étendre les services financiers au reste de l'Afrique, en particulier à la région de la SADC. Les partenariats envisagés prendront notamment la forme d'accords en matière d'investissement direct et de partage de risques et d'activités de cofinancement. L'objectif visé est de travailler en partenariat avec les institutions financières pour offrir aux microentreprises et aux PME un accès plus large et mieux organisé aux marchés financiers, par la promotion de produits financiers susceptibles de réduire le coût de l'intermédiation. À cet égard, la possibilité d'étendre la délégation de lignes de crédit, amorcée par la Banque en faveur de la *Nedbank*, à d'autres établissements bancaires viables, sera explorée.

4.4.10 Le présent pilier (Renforcement de la compétitivité du secteur privé) et les deux résultats y afférents revêtent une importance stratégique pour le développement du secteur privé en Afrique du Sud. La Banque œuvrera à la réalisation de ces résultats en fournissant de meilleures facilités de crédit telles que les garanties, les prêts en monnaie locale et d'autres instruments appropriés, et en renforçant son partenariat avec la SFI pour le cofinancement d'opérations viables du secteur privé. La Banque collaborera également avec la Banque mondiale et le Forum économique mondial dans la préparation des évaluations du climat de l'investissement (ICA) et des rapports sur la compétitivité en Afrique. Par l'intermédiaire du Bureau de l'Économiste en chef et du Département régional Sud A, la Banque collaborera avec la Banque mondiale dans la conduite d'analyses de suivi des ICA 2005 et dans la préparation des futures ICA concernant l'Afrique du Sud.

Objectif stratégique II : Promotion du partenariat pour l'intégration et le développement à l'échelle régionale

4.4.11 L'économie sud-africaine est la plus développée de la région de la SADC, avec un PIB représentant plus de 75 % du PIB combiné des autres pays d'Afrique australe. De même, l'Afrique du Sud jouit d'une influence considérable dans le reste du continent, un point de pourcentage supplémentaire dans la croissance enregistrée en Afrique du Sud étant associé, selon les estimations, à des augmentations du taux de croissance du PIB de l'ordre de 0,5 % à 0,75 % dans le reste de l'Afrique. L'Afrique du Sud est la principale force motrice de l'Initiative du NEPAD et du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Une économie sud-africaine dynamique et florissante peut donc être un moteur de croissance pour les pays voisins et fournir les ingrédients essentiels aux efforts de la Banque visant à promouvoir le développement à l'échelle régionale et la réduction de la pauvreté au sein de la SADC.

4.4.12 Les autorités sud-africaines considèrent l'intégration régionale et les opérations d'envergure régionale comme le plus grand domaine potentiel de collaboration avec la Banque au cours de la période couverte par le DSP. Elles ont exprimé un solide intérêt pour le renforcement du partenariat avec la Banque en vue d'appuyer le développement de l'infrastructure régionale en tant que condition nécessaire pour améliorer la connectivité et renforcer l'intégration régionale. L'objectif visé par l'Afrique du Sud est d'augmenter le niveau de son commerce avec le reste du continent, y compris l'accroissement de ses importations en provenance du continent. En conséquence, au titre du présent pilier, la stratégie de la Banque sera de travailler en partenariat avec l'Afrique du Sud pour promouvoir l'intégration et le développement à l'échelle régionale aussi bien au sein de l'espace économique de la SADC que dans le reste de l'Afrique. Le présent pilier est axé sur les trois grands domaines suivants : i) l'appui à l'infrastructure régionale ; ii) la facilitation de l'investissement transfrontalier ; et iii) l'utilisation de l'expertise sud-africaine pour le développement institutionnel des autres pays africains moins développés.

4.4.13 *Appui à l'infrastructure régionale (résultat 1 du pilier 2 du DSP)*. Pour renforcer la connectivité et faciliter les activités transfrontalières, la Banque continuera d'appuyer

l'infrastructure matérielle et régionale dans les secteurs du transport, des télécommunications et de l'énergie, en particulier au titre des projets d'aménagement de l'infrastructure le long des corridors économiques et de développement⁸ (initiatives en faveur du développement spatial) au sein de la région de la SADC. L'appui de la Banque prendra la forme du financement des projets multinationaux au titre de l'Initiative du NEPAD, qui bénéficie du solide appui de l'Afrique du Sud, et de la stratégie d'aide régionale (SAR) à l'Afrique australe, approuvée par les Conseils en novembre 2004, en vue de renforcer la compétitivité de la région et de promouvoir une plus grande culture communautaire. Les autorités d'Afrique du Sud ont indiqué que ce pays pourrait envisager d'avoir accès aux ressources financières de la Banque pour appuyer les opérations d'envergure régionale. La SADC et ses organes auxiliaires seraient des partenaires importants pour de tels projets d'envergure régionale, nonobstant les contraintes auxquelles le Secrétariat de la SADC est confronté en termes de capacités. À cet égard, la Banque s'emploiera à développer un partenariat trilatéral avec la SADC et l'Afrique du Sud dans l'identification et la préparation des projets régionaux. Le rôle du secteur privé, en tant que source de financement du développement de l'infrastructure régionale, par le biais des PPP, sera également encouragé et appuyé par la Banque, non seulement pour sa contribution financière, mais aussi pour les autres formes d'efficience imputables à la participation du secteur privé. En outre, la Banque tirera des enseignements de ses partenariats antérieurs avec les IFD sud-africaines, et notamment avec la DBSA et l'IDC, ainsi qu'avec l'entreprise parapublique ESKOM qui intervient dans le secteur de l'électricité, et des organisations du secteur privé telles que la *NEPAD Business Foundation*, dans la fourniture des ressources financières et du savoir nécessaires pour accélérer le développement de l'infrastructure régionale. La Banque peut conclure des protocoles d'accord individuellement avec ces institutions clés, afin de guider les partenariats établis.

4.4.14 *Facilitation de l'investissement transfrontalier (résultat 2 du pilier 2 du DSP)*. L'Afrique du Sud devient de plus en plus un tremplin pour l'investissement transfrontalier des sociétés transnationales dans les autres pays africains. Le siège social d'un certain nombre de transnationales est établi en Afrique du Sud, et ces transnationales entendent étendre leurs activités aux autres pays africains. La Banque jouera un rôle de facilitation de l'investissement transfrontalier sud-africain en travaillant en partenariat avec l'Afrique du Sud et ses institutions, par le biais de la fourniture des ressources financières nécessaires pour appuyer les initiatives lancées par ce pays en faveur des pays voisins et des activités d'investissement transfrontalier des entreprises et SOE sud-africaines aussi bien au sein de la SADC que dans le reste de l'Afrique. La Banque explore également la possibilité de nouer des partenariats avec les institutions appuyant le développement de PME transfrontalières en Afrique du Sud. Au nombre de ces institutions, il y a lieu de citer *Enablis* et *Grofin*, deux fonds d'envergure régionale, spécialisés dans le financement des PME basées en Afrique du Sud et combinant financements et assistance technique pour appuyer les PME à fort potentiel de croissance. Le développement des PME offre à la Banque une autre possibilité d'approfondir ses interventions en Afrique du Sud.

4.4.15 *Utilisation de l'expertise sud-africaine pour le développement institutionnel des autres pays africains (résultat 3 du pilier 2 du DSP)*. Par rapport à ses voisins et à la plupart des autres pays africains, l'Afrique du Sud est dotée d'un système beaucoup plus développé et d'une grande expertise dans divers domaines. Cette expertise peut être utilisée au bénéfice des autres pays africains moins développés. Au titre du présent pilier, la Banque s'emploiera à promouvoir le renforcement de la coopération entre l'Afrique du Sud et les autres pays membres régionaux, en particulier les pays de la région de la SADC, par le recours accru au savoir-faire sud-africain, au bénéfice du reste du continent. L'Afrique du Sud offre la possibilité de partager ses

⁸ Un corridor économique ou de développement ou une initiative en faveur du développement spatial est un domaine géographique dans lequel les investissements ciblant l'infrastructure sont directement liés aux potentialités en matière de commerce, d'investissement, de production et de tourisme.

expériences internes dans des domaines tels que la gestion financière, l'administration des douanes, la réforme fiscale et la formation y afférente, dispensée par le *South African Tax Institute*, entre autres. Ce plan de partage du savoir et de transfert des compétences pourrait être mis en œuvre au titre d'un accord tripartite entre la Banque, l'Afrique du Sud et les pays tiers, le rôle de catalyseur revenant à la Banque. L'Afrique du Sud dispose par exemple d'un cadre bien développé pour les PPP et a également aidé à mettre en place des entités nationales chargées des recettes dans un certain nombre de pays africains.

Objectif stratégique III : Gestion du savoir et renforcement des capacités

4.4.16 Le troisième pilier est axé sur le thème de la gestion du savoir et du renforcement des capacités. Il vise à appuyer le programme de prêts et le dialogue sur les politiques, par l'amélioration du savoir et l'appui au renforcement des capacités cruciales au sein de l'administration, des municipalités, du secteur privé et de la société civile.

4.4.17. *Amélioration du savoir pour appuyer le programme de prêts et le dialogue sur les politiques (résultat 1 du pilier 3 du DSP)*. La Banque cherchera à promouvoir le partenariat pour le savoir avec l'Afrique du Sud et les institutions sud-africaines et les autres partenaires au développement intervenant en Afrique du Sud. La gestion du savoir et le renforcement des capacités revêtent également une importance particulière dans la maximisation de l'impact en matière de développement, conformément à l'ASGISA. À cette fin, il faudra des investissements significatifs dans la conduite d'études économiques et sectorielles (EES) de haute qualité et fondées sur la demande, en utilisant les ressources mises à disposition à titre de dons, par exemple les ressources du Fonds en faveur des PRI et les ressources bilatérales. Le programme des EES fournira ainsi les analyses devant sous-tendre le programme de prêts, tout en facilitant les conseils sur les politiques et en élargissant la portée du développement du secteur privé. Conformément à la priorité que la Banque accorde à la gestion axée sur les résultats et les réalisations, les EES et les activités de renforcement des capacités seront programmées en fonction de leur contribution à l'obtention des résultats indiqués dans le DSP.

4.4.18 *Renforcement des capacités des ministères centraux, des municipalités et des SOE (résultat 2 du pilier 3 du DSP)*. L'objectif visé est d'utiliser les ressources fournies à titre de dons, par le biais du Fonds d'affectation spéciale en faveur des PRI, et les ressources bilatérales pour contribuer au perfectionnement des compétences des membres du personnel occupant des postes techniques clés, afin d'améliorer la performance institutionnelle, les rôles et responsabilités des ministères centraux, municipalités et entreprises parapubliques. À cet égard, la Banque mettra en œuvre des programmes de renforcement des capacités et d'échange du personnel dans les principaux secteurs et ministères en Afrique du Sud au cours de la période couverte par le DSP proposé.

4.4.19 Conformément au présent objectif stratégique, la Banque explorera les voies et moyens de collaborer avec les programmes nationaux existants, mis en place en faveur des municipalités, par exemple le programme «*Project Consolidate*» qui vise à améliorer l'administration aux niveaux provincial et local, notamment par le biais du déploiement de professionnels qualifiés là où l'on en a le plus besoin. La Banque cherchera également à collaborer avec l'initiative «*Siyemza – Manje*» (Faire ce qu'il faut maintenant), qui est un projet de la DBSA en faveur du renforcement des capacités des municipalités et qui devrait aider les municipalités à identifier l'expertise technique nécessaire pour exécuter avec succès les projets municipaux. Pour s'assurer que les programmes renforcent durablement les capacités, la Banque travaillera en partenariat avec ces initiatives en facilitant les programmes d'échange dans les domaines où des besoins ont été identifiés dans les municipalités et dans la région de la SADC. L'appui de la Banque en faveur des opérations fondées sur les PPP devrait également avoir un impact direct sur le perfectionnement des compétences des membres du personnel occupant des postes techniques clés et sur la performance au sein du secteur public, du fait de l'exposition aux

compétences du secteur privé et de la possibilité de tirer parti de l'efficacité du secteur privé. La Banque travaillera en outre en partenariat avec les départements pertinents des principales institutions académiques et professionnelles d'Afrique du Sud dans la conduite des EES. Les partenariats avec les autres partenaires au développement tels que la Banque mondiale, l'Union européenne et le PNUD, seront également renforcés pour maximiser l'utilisation des ressources techniques et financières disponibles, et pour promouvoir une compréhension commune des principales questions couvertes par les politiques. Le partage du savoir émanant des EES conduites par la Banque sera une activité intégrante entrant dans le cadre de la mise en œuvre du DSP. À ce titre, la diffusion des principales études analytiques sera assurée au cours de la période couverte par le DSP, afin de promouvoir le large partage du savoir.

4.4.20 Après sa désignation comme partenaire stratégique au sein du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) par les Chefs d'État et de gouvernement africains, la Banque continuera d'appuyer la mise en œuvre des recommandations du rapport du MAEP sur l'évaluation-pays de l'Afrique du Sud, par le biais des échanges et du dialogue avec les autorités sud-africaines. En plus des études analytiques qui la concernent spécifiquement, l'Afrique du Sud pourrait également tirer parti des études régionales en cours ou prévues dans le contexte de la stratégie d'aide régionale à l'Afrique australe. La Banque et la SADC sont convenues d'entreprendre une étude sur l'intégration financière et le développement des marchés des capitaux en Afrique australe. Cette étude évaluera l'intégration financière au sein de la SADC et la structure du système financier de la SADC, en plus d'expliquer les facteurs guidant le processus d'intégration financière, de discuter des obstacles à l'intégration, et de proposer des réponses, en termes de politiques, pour accélérer le processus d'intégration financière et le développement des marchés des capitaux au sein de la région.

4.5 Opérationnalisation de la stratégie en faveur des partenariats

Opérations de prêts

4.5.1 Le cadre de résultats du DSP proposé serait flexible dans son application, conformément à l'approche indiquée, qui consiste à définir les grandes priorités stratégiques au cours de la période couverte par le DSP, alors que les activités spécifiques à entreprendre devront être identifiées et convenues périodiquement avec les bénéficiaires pertinents (secteur privé, SOE et secteur public), d'une manière conforme à leurs cycles de planification et de budgétisation. À ce titre, le programme de travail proposé se veut indicatif et est subordonné à des discussions plus détaillées et à la conclusion d'accords avec les autorités pertinentes. À cette fin, la Banque et son Département du secteur privé, en particulier, continueront d'entreprendre des missions de sensibilisation et d'identification en Afrique du Sud, afin de constituer sa réserve de projets et programmes. Cette approche permettra de s'assurer que les programmes de la Banque sont fondés sur la demande et répondent aux besoins émergents du pays. Elle laissera également à la Banque la latitude de saisir les possibilités émergentes pour établir de nouveaux partenariats.

4.5.2 Au cours de la période 2008-2010, deux opérations en faveur de l'infrastructure et une opération en faveur d'une institution locale de financement du développement sont envisagées. Toutes ces opérations s'inscriront probablement dans le cadre des opérations à garantie non souveraine de la Banque. L'opération proposée en faveur de l'institution locale de financement du développement aura une portée régionale. Elle visera à promouvoir le renforcement de l'intégration économique au sein de la région de l'Afrique australe en appuyant les projets ciblant l'infrastructure régionale, et à faciliter les investissements orientés vers les exportations, effectués par les entreprises privées. Les résultats intermédiaires de l'opération sont notamment l'accroissement de la disponibilité des ressources financières destinées aux projets ciblant l'infrastructure régionale, et l'amélioration de l'intermédiation financière en faveur du financement de l'infrastructure.

4.5.3 Par ailleurs, des discussions sont en cours avec l'UNISA sur les domaines suivants : l'aide aux États fragiles africains, la formation d'enseignants, l'accréditation, l'assurance-qualité et la mise en place de cadres réglementaires pour l'éducation à distance, ainsi que l'établissement d'un partenariat avec l'UNISA en tant que principal fournisseur de services d'apprentissage à distance, dans le contexte des projets financés par la Banque dans d'autres pays.

Activités autres que les prêts

4.5.4 Au cours du cycle de programmation, la Banque entreprendra des EES pour approfondir son partenariat avec l'Afrique du Sud dans le domaine de la gestion du savoir. Le programme de travail couvrira un certain nombre de domaines qui seront convenus avec les autorités et les autres parties prenantes. Il s'agira, entre autres, des domaines suivants : le développement humain et l'inclusion sociale ; la parité hommes-femmes ; l'inflation et la volatilité des taux de change ; et le développement de la seconde économie. À cet égard, la Banque collaborera avec les départements pertinents des principales institutions académiques et professionnelles d'Afrique du Sud dans la conduite d'études approfondies en vue d'améliorer la base du savoir et sa réserve de projets dans ce pays.

4.5.5 Au titre de la réalisation de l'objectif de la gestion du savoir et du renforcement des capacités au niveau régional, la Banque utilisera les ressources du Mécanisme pour le financement de la préparation des projets d'infrastructure (IPPF), dont le Secrétariat est abrité par la Banque, ainsi que les ressources du Fonds d'affectation spéciale en faveur des PRI et les autres ressources bilatérales pour appuyer le renforcement des capacités au sein de la SADC et les capacités dans le domaine de la préparation des projets régionaux. La Banque collaborera avec les réseaux d'apprentissage régionaux existants, par exemple le réseau des hauts responsables du budget (Initiative de collaboration à la réforme budgétaire en Afrique, en abrégé CABRI), réseau lancé à l'initiative de l'Afrique du Sud, de l'Ouganda et du Mozambique, et couvrant maintenant une vingtaine de pays ; le réseau des statistiques ; l'association des services publics, etc.. À ce titre, la Banque travaillera en partenariat avec l'Afrique du Sud pour renforcer les capacités statistiques des pays de la SADC au cours de la période couverte par le DSP.

4.5.6 Les autorités sud-africaines ont demandé à la Banque d'étudier la possibilité de collaborer avec le Ministère du Commerce et de l'Industrie de l'Afrique du Sud dans le cadre d'un projet visant à consolider en un document unique toutes les informations utiles sur le processus de création d'une entreprise en Afrique du Sud, y compris l'information destinée aux secteurs public et privé sur l'environnement réglementaire, les modalités de création d'une entreprise, les politiques gouvernementales visant à faciliter les activités du secteur privé, le processus d'enregistrement des sociétés, etc.. La Banque cherchera également à collaborer avec un certain nombre d'institutions sud-africaines, et notamment avec le *South African Institute of International Affairs*, dans la conduite d'une étude sur l'influence de l'Afrique du Sud sur ses voisins, le statut de l'Afrique du Sud en tant que pôle régional de croissance, et le rôle que pourrait jouer le Groupe de la Banque dans le renforcement de l'effet d'entraînement de la croissance en Afrique du Sud. La Banque pourrait appuyer ces projets en octroyant des dons à partir des ressources du Fonds d'affectation spéciale en faveur des PRI et des autres fonds bilatéraux.

4.5.7 Une EES, déjà convenue avec les autorités, portera sur la préparation du profil du genre dans le pays. L'équipe chargée d'entreprendre cette étude est en cours de constitution. L'objectif de l'étude sera d'améliorer le dialogue engagé entre la Banque et le gouvernement sur les questions relatives à la parité hommes-femmes, et d'aider à identifier les domaines futurs d'intervention permettant d'appuyer la prise en compte de la parité entre les hommes et les femmes. L'étude devrait être conduite conjointement avec le gouvernement, et le rapport final devrait aider le gouvernement à établir les priorités dans ses propres activités en faveur des

femmes et des groupes vulnérables, tout en servant de document de référence tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Afrique du Sud.

4.5.8 Dans le cadre du processus d'élaboration du DSP, la Banque a préparé le profil du secteur privé par pays (PSCP) pour l'Afrique du Sud. Le PSCP a fait l'objet de discussions avec les différentes parties prenantes au cours de la mission de dialogue sur le DSP et a été pris en compte dans l'élaboration du DSP. Le PSCP vise à améliorer le savoir de la Banque sur la structure, la composition et les stratégies du secteur privé. Le PSCP aidera la Banque à mieux connaître le climat de l'investissement, à identifier les principaux risques et contraintes dont il faut tenir compte dans l'élaboration des stratégies de développement du secteur privé et dans la conception et l'exécution des projets d'investissement.

4.5.9 L'autre EES cruciale, qui sera également entreprise au début du cycle de programmation, portera sur l'efficacité du partenariat établi entre la Banque et l'Afrique du Sud. L'étude tentera de répondre à la question de savoir pourquoi les opérations d'investissement de la Banque en Afrique du Sud sont restées jusque-là limitées. Elle proposera les changements nécessaires dans les activités opérationnelles de la Banque pour mieux tirer parti des possibilités d'investissement offertes dans le pays et approfondir le partenariat entre la Banque et l'Afrique du Sud pour le développement aux niveaux national et régional.

4.5.10 **La présence locale revêt une importance cruciale dans l'opérationnalisation de la stratégie renforcée de partenariat.** Le partenariat entre la Banque et l'Afrique du Sud ne peut être efficace en l'absence d'une présence locale de la Banque dans le pays. Dans ce contexte, la Banque et le gouvernement réexaminent actuellement le plan initial visant à ouvrir un bureau régional de la Banque en Afrique du Sud, et des progrès ont maintenant été réalisés dans la résolution des questions en suspens. Un tel bureau régional facilitera le dialogue efficace avec les autorités et les différentes parties prenantes du pays sur les divers aspects de la stratégie présentée ci-dessus, tout en renforçant la collaboration avec les autres partenaires au développement présents dans le pays.

Profil du risque pays et flexibilité financière

Graphique 3 : Environnement des affaires/de la gouvernance

Rang de l'Afrique du Sud en Afrique					
Premier quintile	Premier quintile	Premier quintile	Premier quintile	Premier quintile	Premier quintile
Deuxième quintile	Deuxième quintile	Deuxième quintile	Deuxième quintile	Deuxième quintile	Deuxième quintile
Troisième quintile	Troisième quintile	Troisième quintile	Troisième quintile	Troisième quintile	Troisième quintile
Quatrième quintile	Quatrième quintile	Quatrième quintile	Quatrième quintile	Quatrième quintile	Quatrième quintile
Cinquième quintile	Cinquième quintile	Cinquième quintile	Cinquième quintile	Cinquième quintile	Cinquième quintile

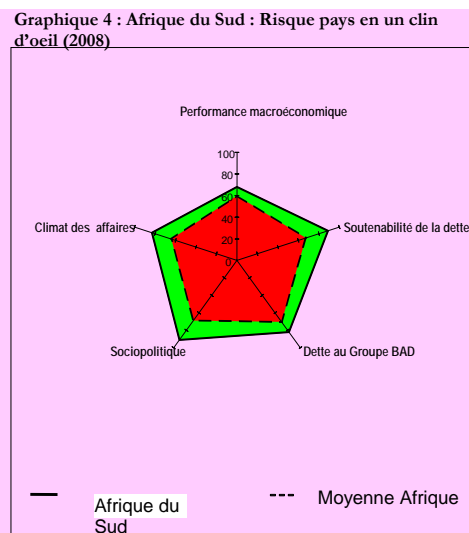
2008	2006	2007	2006	2006	2006
Facilité à faire des affaires (BM)	IDE (OCDE)	Perception de la corruption (TI)	Stabilité politique (Indice KK)	Facteur gouvernance (BAD)	EPIP (BAD)

Banque et les indices d'engagement, ainsi que par la performance du pays, telle qu'établie à l'issue de l'EPIP. L'analyse des résultats des EPIP conduites par la Banque en 2005 et 2006 montre que la performance de l'Afrique du Sud à ce titre a été solide, la note globale attribuée à ce pays étant de plus de 3,75 pour toutes les deux années. L'EPIP conduite en 2006 a également montré que la performance de l'Afrique du Sud est satisfaisante et a placé ce pays dans le premier quintile et au premier rang du classement général sur 53 pays, dans toutes les quatre grandes catégories.

4.5.12 Si l'on se base sur le processus de notation interne de la Banque, l'Afrique du Sud est le pays ayant obtenu la meilleure note en 2006, avec une moyenne globale de 1 (très faible risque), et a une performance nettement supérieure à la moyenne africaine pour tous les cinq indices de risque (voir Graphique 4). Le profil de la dette intérieure et extérieure de l'Afrique du Sud est d'un niveau tolérable. Bien qu'il soit de taille relativement limitée, le portefeuille de l'Afrique du Sud figure parmi les portefeuilles de premier plan au sein de la Banque. Les perspectives de la Banque concernant l'Afrique du Sud sont en effet conformes avec la note Baa1, attribuée à ce pays par la Moody's, et la note BBB+, attribuée par la S&P. En conséquence, le risque pays n'est pas non plus une contrainte susceptible d'entraver l'extension des ressources d'investissement à l'Afrique du Sud, au cas où il existe une demande à cet effet.

4.5.13 Les EPIP et les analyses de solvabilité entreprises par la Banque montrent que l'Afrique du Sud est un pays à très faible risque et un pays hautement performant. Si l'on se base sur les analyses ci-dessus, le scénario de prêts, proposé pour l'Afrique du Sud au cours de la période de programmation, est le scénario de base au titre duquel le programme indicatif annuel viable de prêts est de 676 millions d'UC. Toutefois, le programme de prêts annuel de la Banque pour l'Afrique du Sud, au cours de la période couverte par le DSP, dépendra également de la demande de ressources (émanant aussi bien du secteur public que du secteur privé) et des types d'instruments utilisés pour acheminer l'aide à ce pays. L'enveloppe annuelle disponible pour les prêts pourra ainsi varier entre 476 millions d'UC (au cas où l'accent est mis sur les opérations du secteur privé et les instruments à décaissement rapide) et 984 millions d'UC (au cas où l'accent est mis sur les opérations du secteur public et les instruments à décaissement lent).

4.5.11 Les activités de prêts à l'Afrique du Sud, en tant que pays à revenu intermédiaire, seront guidées par les analyses de solvabilité effectuées par la



5. SUIVI ET ÉVALUATION AXÉS SUR LES RÉSULTATS

5.1 Suivi des résultats et de la performance du DSP

5.1.1 Le cadre de résultats établit la chaîne des résultats attendus de la mise en œuvre de la stratégie de la Banque et définit les indicateurs de performance pour le suivi des progrès vers la réalisation des objectifs stratégiques à long terme du pays. Dans la plupart des cas, les indicateurs et repères intermédiaires sont quantifiés, avec fixation de la fourchette des cibles à atteindre. Dans d'autres, des informations plus qualitatives sont nécessaires. Conformément au principe d'auto-suivi intégré dans la stratégie d'aide axée sur les résultats, une revue à mi-parcours sera entreprise au milieu de la période du DSP, afin d'évaluer les progrès accomplis à mi-parcours dans la mise en œuvre de la stratégie. L'objectif de la revue à mi-parcours est de faire le point sur les progrès accomplis, les contraintes et les défis rencontrés au cours de la première moitié de la période du DSP, en vue de tirer des enseignements utiles pour le reste de la période du DSP. La revue à mi-parcours du DSP sera également l'occasion d'améliorer le cadre de résultats proposé pour le DSP et d'évaluer la performance du Groupe de la Banque et des différentes parties prenantes du pays, en termes d'adéquation du suivi de la mise en œuvre de la stratégie, d'efficacité et d'efficience dans la gestion du portefeuille, et d'adéquation ou non du niveau de l'appui du Trésor national et du Groupe de la Banque au cours de la première moitié de la période du DSP.

5.2 Gestion des risques

5.2.1 Il y a trois principaux risques qui pourraient sérieusement affecter la mise en œuvre de la stratégie proposée. En premier lieu, étant donné que la stratégie est axée sur le secteur privé, le maintien d'un environnement favorable aux affaires sera crucial pour le succès de la mise en œuvre. Toutefois, les pressions inflationnistes et la volatilité des taux de change sont considérées comme des menaces majeures pouvant compromettre la confiance dans les affaires. Les autorités sont conscientes de ce risque qui devrait être atténué par le maintien de la discipline budgétaire, la tendance modérée du coût unitaire de la main-d'œuvre et le faible niveau de l'inflation à l'échelle mondiale. La Banque procèdera également à un suivi étroit, par le biais de l'analyse des politiques et du dialogue sur les politiques.

5.2.2 Un autre risque majeur a trait au niveau élevé des demandes sociales, en particulier au niveau local, avec des pressions considérables sur les responsables locaux élus en 2005 pour qu'ils obtiennent des résultats dans l'immédiat. Au niveau national, les frustrations pourraient également s'accroître, compte tenu des lenteurs et du niveau inégal des progrès réalisés dans l'émancipation économique des Noirs, qui est parfois considérée comme d'un niveau encore insuffisant. Le gouvernement prend des mesures pour réduire au minimum ce risque en s'attaquant spécifiquement aux défis liés à ce que l'on appelle la seconde économie, par la programmation des investissements dans l'infrastructure locale et la prestation de services au niveau national, provincial et municipal. La participation du gouvernement au renforcement des capacités, aux côtés des autorités infra-nationales, contribuera également à atténuer ce risque.

5.2.3 Un troisième risque est lié au coût des produits de prêts offerts par la Banque. Les autorités ont indiqué qu'elles trouvaient l'emprunt auprès du guichet BAD trop cher, en particulier pour ce qui est de la tarification. En conséquence, il y a le risque que les opérations envisagées en faveur des SOE et du secteur privé ne puissent pas se matérialiser effectivement, au cas où d'autres sources de financement moins onéreuses sont disponibles. Pour atténuer ce risque, la Banque est en train d'élaborer sa stratégie en faveur des pays à revenu intermédiaire (PRI) de manière à garantir la compétitivité de ses produits de prêts. La Banque est également en train d'accroître les fonds alloués à l'assistance technique. L'EES envisagée sur l'accroissement de l'efficacité du partenariat avec l'Afrique du Sud devrait également formuler des recommandations sur l'atténuation de ce risque.

5.3 Questions relatives au dialogue avec le pays

5.3.1 *Appui aux entités infra-nationales.* La Banque engagera un dialogue approfondi avec les autorités et les autres parties prenantes sur son rôle dans l'appui aux entités infra-nationales. L'appui de la Banque aux entités infra-nationales mettra également l'accent sur le partage du savoir et le renforcement des capacités aux niveaux provincial et local pour améliorer la prestation de services. Dans ce contexte, deux EES portant sur le financement des municipalités et la fourniture de l'habitat à un coût abordable ont été conduites par la Banque.

5.3.2 **L'Afrique du Sud en tant que pôle de croissance en Afrique australe, d'intégration et de développement à l'échelle régionale.** Pour que l'Afrique du Sud devienne un véritable pôle de croissance en Afrique australe, il est nécessaire de poursuivre le dialogue en vue de trouver des réponses aux questions suivantes et autres questions similaires : Comment les voisins de l'Afrique du Sud peuvent-ils tirer le meilleur parti de l'accord de partenariat entre la Banque et l'Afrique du Sud ? Que doivent faire l'Afrique du Sud et la Banque pour rectifier la perception des voisins de l'Afrique du Sud quant à la domination de ce pays, du fait de sa forte position économique dans la région ? Que doit-on faire pour s'assurer que les voisins de l'Afrique du Sud ne considèrent pas le partenariat pour l'intégration régionale, établi entre la Banque et l'Afrique du Sud, comme un moyen de les utiliser simplement comme des marchés de détail, et non comme des partenaires de production/développement ?

6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

6.1 Conclusion

6.1.1 La performance économique antérieure de l'Afrique du Sud est solide, et ce pays offre des possibilités d'investissement. Les perspectives à moyen terme sont également encourageantes, mais le pays est confronté à un certain nombre de défis tels que le chômage et les inégalités, de même que la transformation de la «seconde» économie sans compromettre les perspectives de croissance de la «première» économie. Le gouvernement enregistre cependant des progrès dans ses efforts pour s'attaquer à ces défis en utilisant ses propres ressources.

6.1.2 La Banque combinera les opérations de prêts, en particulier en faveur des entreprises parapubliques et du secteur privé, avec l'approfondissement et le partage du savoir pour améliorer son rôle consultatif et le dialogue sur les politiques. Pour tirer parti des possibilités d'investissement, en particulier dans le domaine du développement de l'infrastructure (et notamment de l'infrastructure régionale), la Banque continuera d'explorer les voies et moyens de réduire au minimum le coût des transactions, tout en encourageant l'utilisation des systèmes nationaux, dans l'esprit de la Déclaration de Paris. La présence locale de la Banque dans le pays, grâce à l'ouverture du bureau régional de la Banque en Afrique du Sud, sera également cruciale pour renforcer le partenariat entre la Banque et l'Afrique du Sud.

6.2 Recommandations

6.2.1 Le Conseil est invité à examiner et approuver la stratégie de partenariat 2008-2012 du Groupe de la Banque, proposée pour l'Afrique du Sud, qui vise à améliorer la compétitivité du secteur privé, l'intégration régionale et la gestion du savoir, ainsi qu'un programme de prêts axé sur la fourniture d'un appui au développement de l'infrastructure (y compris l'investissement transfrontalier dans l'infrastructure) et du développement des microentreprises et des PME, tout comme des opérations autres que les prêts, axées sur les études économiques et sectorielles et les activités de renforcement des capacités. Le Conseil est également invité à prendre note du plafond indicatif de prêts, fixé pour les opérations du Groupe de la Banque en Afrique du Sud à une fourchette comprise entre 476 et 984 millions d'UC par an sur la période 2008-2012.

ANNEXE 1 AFRIQUE DU SUD – DSPAR : Matrice du suivi du cadre de résultats			
<i>Grands objectifs gouvernementaux</i>	<i>Grands domaines d'intervention de la BAD</i>	<i>Résultats attendus au cours de la période du DSP</i>	<i>Indicateurs de résultats/progrès</i>
Objectif stratégique/pilier I : Renforcement de la compétitivité du secteur privé			
Effectuer des investissements ciblés dans les zones rurales, les banlieues urbaines et les bidonvilles pour améliorer la qualité et la répartition de l'infrastructure, afin d'amener celle-ci au même niveau que dans le reste de l'Afrique du Sud	1. Appuyer l'amélioration des prestations basées sur l'infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter les dépenses d'équipement consacrées à l'infrastructure à tous les niveaux de l'administration Réduire les instances en matière d'entretien et accroître les ressources destinées à l'entretien de l'infrastructure Augmenter la disponibilité des routes locales, renforcer l'infrastructure de l'eau en général et le réseau d'approvisionnement en eau Améliorer la fiabilité de l'approvisionnement en énergie et son accès pour les personnes démunies 	<p>Appuyer au moins deux (2) projets d'infrastructure ou autres projets permettant d'améliorer le climat des affaires.</p> <p>Appuyer au moins un (1) projet PPP dans le domaine de l'infrastructure et fournir des garanties aux PPP dans le secteur de l'infrastructure.</p> <p>Augmenter le budget d'investissement des autorités locales en fournissant un appui aux municipalités pour les aider à fournir l'infrastructure aux communautés locales.</p> <p>Garantir la fiabilité de l'approvisionnement en électricité, mesurée en termes de nombre moyen d'heures de coupure d'électricité par consommateur par an.</p>
<p>i. Accroître les niveaux d'investissement dans la première économie</p> <p>ii. Réduire le coût des affaires et relever les niveaux de compétitivité</p> <p>iii. Promouvoir l'expansion de la création d'emplois dans les secteurs de la fabrication et des services</p> <p>iv. Promouvoir la croissance des entreprises, en particulier les entreprises appartenant aux Noirs et aux femmes, et gérées par ces groupes</p> <p>v. Accorder une attention particulière à la croissance continue du secteur des PME</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'accès des microentreprises, y compris les PME, au financement. Augmenter les taux d'investissement en exploitant l'investissement privé, le développement des microentreprises et des PME, etc. Veiller à l'intégration des besoins des microentreprises et des PME dans les stratégies sectorielles, et promouvoir des secteurs spécifiques tels que les arts et métiers au bénéfice des communautés engagées dans la seconde économie 	2. Améliorer l'intermédiation financière, en particulier en faveur des PME	<ul style="list-style-type: none"> Élargir l'accès aux capitaux du secteur privé, en particulier pour les PME et les entreprises appartenant aux Noirs Améliorer le climat des affaires et de l'investissement Améliorer la participation des Noirs et des femmes à la propriété, au contrôle, à la gestion et aux postes nécessitant des compétences élevées dans le secteur 	<p>Augmenter le nombre de personnes antérieurement défavorisées (PDI) qui sont capables de surmonter les contraintes financières et techniques auxquelles elles sont confrontées, et de s'engager dans des activités de concession de PME.</p> <p>Étendre les services de l'assistance technique et des institutions financières aux marchés jusque-là mal desservis.</p> <p>Intégrer les besoins des microentreprises et des PME dans les stratégies sectorielles, par le biais de la méthodologie adaptée des programmes sectoriels</p> <p>Garantir l'atteinte, par chaque institution financière en Afrique du Sud, au plus tard en 2010, d'une cible minimale de possession de 25 % des actions par les Noirs, au niveau des sociétés de portefeuille</p>
Objectif stratégique/pilier II : Promotion du partenariat pour l'intégration et le développement à l'échelle			

B

régionale			
<p>i) Promouvoir le commerce et l'investissement à l'échelle régionale.</p>	<p>1. Appuyer l'infrastructure régionale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir le financement nécessaire pour appuyer les projets multinationaux ciblant l'infrastructure matérielle et les projets ciblant le secteur de l'énergie et ayant une dimension et des effets régionaux. • Fournir le financement nécessaire pour appuyer les projets d'infrastructure le long des corridors économiques et de développement (initiatives de développement spatial). 	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la participation des sociétés sud-africaines aux projets d'infrastructure et d'énergie d'envergure régionale. • Augmenter le nombre de projets d'envergure régionale et le volume des investissements de la Banque dans la région de la SADC et en Afrique du Sud. • Augmenter le nombre de projets SDI financés par la Banque
	<p>2. Faciliter l'investissement transfrontalier</p> <p>3. Utiliser l'expertise de l'Afrique du Sud pour le développement institutionnel des pays africains moins développés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'investissement transfrontalier, en particulier dans les secteurs de l'infrastructure et de l'énergie. • Nouer des partenariats avec les institutions appuyant le développement des microentreprises et des PME transfrontalières en Afrique du Sud. • Travailler en partenariat avec l'Afrique du Sud pour mettre en place des systèmes nationaux au sein de la SADC et ailleurs en Afrique, dans les domaines où l'Afrique du Sud dispose de cadres et systèmes bien développés. • Travailler en partenariat avec les institutions sud-africaines, y compris la JSE, pour renforcer et consolider les institutions régionales, y compris les marchés financiers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des progrès dans le processus de mise en place d'une zone de libre échange dans la région de la SADC. • Augmenter le nombre et le volume des émissions d'obligations par la Banque sur les marchés intérieurs des capitaux dans la région de la SADC. • Augmenter le nombre d'institutions nationales bénéficiaires d'une assistance technique dans la mise en place de systèmes nationaux, en partenariat avec l'Afrique du Sud dans les pays de la SADC, en particulier, et dans les autres pays africains, en général. • Augmenter le nombre de transactions en bourse au sein de la région.
Objectif stratégique/pilier III : Gestion du savoir et renforcement des capacités			
<p>i) Renforcer les capacités de l'État à mettre en œuvre les programmes et à assurer la prestation de services.</p> <p>ii) Appuyer les municipalités pour les aider à améliorer la planification et la mise en œuvre des programmes.</p>	<p>1. Améliorer le savoir pour appuyer le programme de prêts et le dialogue sur les politiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le partenariat pour le savoir entre la Banque et l'Afrique du Sud et les institutions sud-africaines • Promouvoir le partenariat pour le savoir avec les autres partenaires au développement présents en Afrique du Sud. 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir des liens fondés sur le renforcement et le partage du savoir avec au moins deux institutions clés en Afrique du Sud. • Entreprendre au moins une activité de renforcement et de partage du savoir, et une EES avec des institutions sud-africaines clés • Entreprendre au moins une activité de renforcement et de partage du savoir et une EES conjointement avec d'autres partenaires au développement • Améliorer la couverture médiatique des produits et activités du savoir de la BAD en Afrique du Sud
	<p>2. Renforcer les capacités des ministères centraux, des municipalités et des SOE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Perfectionner les compétences des membres du personnel occupant des postes techniques clés et améliorer la performance, les rôles et responsabilités institutionnels 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place au moins deux programmes de renforcement des capacités et d'échange du personnel dans des secteurs et ministères clés.

ANNEXE 2

RÉALISATION DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

4.1 **L’Afrique du Sud est bien placée pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).** Le Rapport 2005 sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays, établi par le PNUD, indique que dans le cas de l’Afrique du Sud, à l’exception de l’OMD relatif à la lutte contre le VIH/sida, ce pays est bien placé pour réaliser tous les autres OMD et atteindre toutes leurs cibles. En fait, l’Afrique du Sud a déjà réalisé certains OMD (voir tableau A2-1). Cette performance peut s’expliquer par le fait que le gouvernement démocratiquement élu s’était fixé des objectifs similaires à ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, à son arrivée au pouvoir en 1994. À l’exception des indicateurs relatifs à la santé, la performance de l’Afrique du Sud est supérieure à celle de tout autre pays d’Afrique subsaharienne pour tous les autres indicateurs. Elle est aussi supérieure à celle des pays du Moyen-Orient et d’Afrique du Nord pour la majorité des indicateurs. Toutefois, comparée à la performance d’autres pays à revenu intermédiaire non africains, la performance de l’Afrique du Sud est plus faible, d’où la nécessité de déployer des efforts pour se mettre au même niveau que ce groupe de pays.

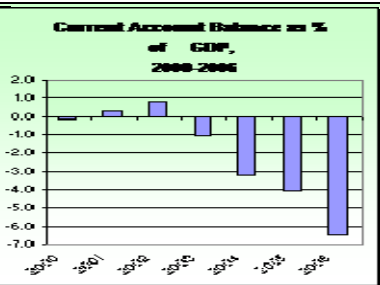
Tableau A2 - 1 : Afrique du Sud : Objectifs du Millénaire pour le développement

OMD	Indicateurs	1990/01	2000	2004/05	2006/07
OMD 1 : Éradiquer l’extrême pauvreté	Pauvreté (% population vivant avec moins de 1 USD par jour)	...	7,6	8,6	...
	% part de la consommation pour le quintile le plus pauvre	3,6(1995)	3,5	3,5	...
OMD 2 : Réaliser l’éducation primaire universelle	Taux d’achèvement des études primaires (% scolarisation brute en dernière année du primaire)	...	91,289	100,0	...
	Scolarisation dans le secondaire (taux brut, %)	78,3	81,4	91,5	91,0
OMD 3 : Promouvoir l’égalité entre les deux sexes	Ratio filles/garçons dans le primaire et le secondaire (%)	102,0	101,0	100,0	100,0
	Femmes dans le secteur non agricole (% nombre total d’emplois non agricoles)	16	...
OMD 4 : Réduire la mortalité infantile	Mortalité infantile (mortalité chez les moins de cinq ans pour 1 000)	72,7	73,1	70,0	66,0
	Vaccination contre la rougeole (% d’enfants âgés de 12 à 23 mois)	79,0	77,0	84,0	85,0
OMD 5 : Améliorer la santé maternelle	Taux de mortalité maternelle (estimations modélisées pour 100 000 naissances vivantes)	230,,	104(2002)	110(2003)	...
	Accouchements assistés par un agent de santé qualifié (% du total)	82,0(1995)	84,4(1998)	92(2003)	...
OMD 6 : Lutter contre le VIH/sida et d’autres maladies	Prévalence du VIH (% population dans la tranche d’âge de 15 à 49 ans)	...	19,9	16,2	18,6
	Incidence de la tuberculose (pour 100 000 habitants)	224,0	563,4	645,0	722,4
OMD 7 : Promouvoir la durabilité de l’environnement	Accès à une source d’eau améliorée (% de la population)	83,0	70,0	88,0	84,7
	Accès à des installations d’assainissement améliorées (% de la population) [2004]	63	86	65	71
OMD 8 : Bâtir un partenariat mondial pour le développement (nouvelles technologies)	Abonnés au téléphone fixe et portable (pour 1 000 habitants) [2005]	...	353	825	...
	Usagers de l’Internet (pour 1 000 habitants)	...	64,9	109	...

Source des données : Département de la statistique de la BAD et rapports des pays.
...: Données non disponibles

ANNEXE 3 : Afrique du Sud
Indicateurs macroéconomiques sélectionnés

Indicateurs	Unité	2000	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Comptes nationaux								
RNB aux prix courants	Millions USD	0	122 973	135 145	172 574	231 064	260 242	...
RNB par habitant	USD	3 050	2 640	2 870	3 630	4 820	5 390	...
PIB aux prix courants	Millions USD	132 877	110 874	166 653	216 443	242 001	255 108,2	274 809,6
PIB à prix constants de 2000	Millions USD	132 877	141 519	145 935	152 996	160 784	168 788,9	177 397,1
Taux de croissance du PIB réel	%	4,2	3,7	3,1	4,8	5,1	5,0	5,1
Taux de croissance du PIB réel par habitant	%	2,7	2,5	2,0	3,9	4,3	4,3	4,5
Investissement intérieur brut	% PIB	15,9	16,1	16,9	17,6	18,4	20,5	20,4
Investissement public	% PIB	2,7	2,6	3,4	1,6	2,2	2,0	2,2
Investissement privé	% PIB	13,2	13,4	13,5	16,0	16,1	18,5	18,3
Épargne nationale brute	% PIB	15,8	16,9	15,8	14,4	14,1	13,9	14,7
Prix et monnaie								
Inflation (IPC)	%	7,7	9,3	6,8	4,3	3,9	4,9	5,0
Taux de change (moyenne annuelle)	Monnaie locale/USD	9,9	11,7	9,9	8,7	9,0	10,5	...
Taux de change (à la clôture de l'exercice)	Monnaie locale/USD	7,6	8,6	6,6	5,6	6,3	7,0	...
Croissance masse monétaire (M2)	%	7,2	7,6	14,8	8,8	19,9	10,7	...
Monnaie et quasi-monnaie en tant que % du PIB	%	54,1	53,5	57,0	55,9	60,9	60,1	...
Finances publiques								
Total, recettes et dons	% PIB	22,9	23,3	23,2	24,0	25,6	26,7	27,6
Dépenses totales et prêts nets	% PIB	24,8	24,5	25,2	25,7	26,2	26,3	26,9
Déficit global (-) / excédent (+)	% PIB	-1,9	-1,2	-2,0	-1,7	-0,6	0,4	0,7
Secteur extérieur								
Croissance volume exportations (biens)	%	16,8	1,0	0,1	2,9	8,0	5,6	10,3
Croissance volume importations (biens)	%	5,4	5,4	8,0	14,5	10,7	18,4	11,0
Croissance termes de l'échange	%	-9,1	2,3	0,9	0,7	0,7	4,4	-0,4
Solde des paiements courants	Millions USD	-171,9	920,4	-1 805,8	-6 919,6	-9 793,3	-16 608,1	-18 495,2
Solde des paiements courants	% PIB	-0,1	0,8	-1,1	-3,2	-4,0	-6,5	-6,7
Réserves extérieures	Mois d'importations	2,7	2,8	2,2	3,0	3,6	3,6	...
Dettes et apports financiers								
Service de la dette	% exportations	13,8	12,8	12,7	10,6	8,3	8,4	9,0
Dettes extérieures	% PIB	27,8	29,7	22,9	20,1	19,1	22,4	21,5
Net, total apports financiers	Millions USD	-493,3	3 000,1	5 427,0	10 235,7	3 638,5
Net, aide publique au développement	Millions USD	487,3	504,6	641,3	628,2	700,0
Net, investissement étranger direct	Millions USD	887,9	756,7	733,7	799,2	6 250,8	-323,5	...



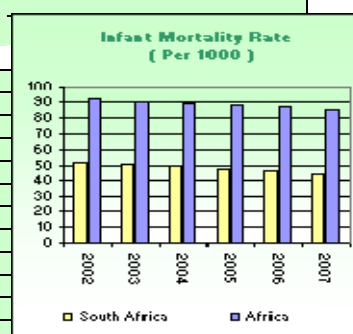
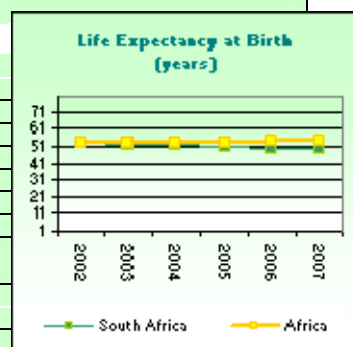
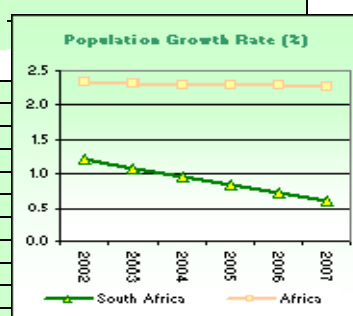
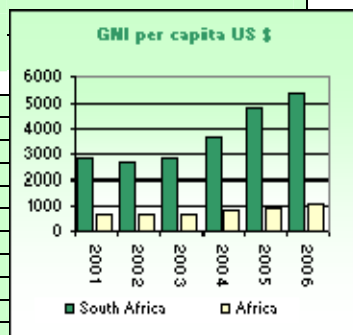
Source : Département de la statistique de la BAD; FMI : Perspectives économiques mondiales, septembre 2007, et Statistiques financières internationales, octobre 2007; Banque mondiale : Base de données sur la plateforme des données de développement, septembre 2007; Nations Unies : OCDE, Division des systèmes d'établissement de rapports, janvier 2007.

Notes : ... Données non disponibles

Date de la dernière actualisation : février 2008.

**ANNEXE 4 : Afrique du Sud
INDICATEURS SOCIOÉCONOMIQUES COMPARATIFS**

	Année	Afrique du Sud	Afrique	Pays en développement	Pays développés
Indicateurs de base					
Superficie (milliers de Km ²)		1 221	30 307	80 976	54 658
Population totale (millions d'habitants)	2007	48.6	963.7	5 448.2	1 223.0
Population urbaine (% population totale)	2007	57.8	39.8	43.5	74.2
Densité population (au Km ²)	2007	39.8	31.8	65.7	23.0
RNB par habitant (USD)	2006	5 390	1 071	2 000	36 487
Participation main-d'oeuvre - Total (%)	2005	40.1	42.3	45.6	54.6
Participation main-d'oeuvre - Femmes (%)	2005	39.1	41.1	39.7	44.9
Genre-valeur indice développement connexe	2005	0.667	0.475	0.694	0.911
IDH (rang sur 174 pays)	2005	121	n.a.	n.a.	n.a.
Pop. Vivant avec moins de 1 USD/jour (% population)	2004	8.6	34.3
Indicateurs démographiques					
Taux croissance démographique - Total (%)	2007	0.6	2.3	1.4	0.3
Taux croissance démographique - Pop. urbaine (%)	2007	1.0	3.5	2.6	0.5
Population < 15 ans (%)	2007	31.8	41.0	30.2	16.7
Population >= 65 ans (%)	2007	5.1	3.5	5.6	16.4
Rapport âge-personnes à charge (%)	2007	56.9	80.1	56.0	47.7
Rapport de masculinité (%)	2007	96.7	99.3	103.2	94.3
Population féminine 15-49 ans (% population totale)	2007	26.8	24.2	24.5	31.4
Espérance de vie à la naissance - Total (ans)	2007	49.3	54.2	65.4	76.5
Espérance de vie à la naissance - Femmes (ans)	2007	49.7	55.3	67.2	80.2
Taux brut de natalité (pour 1 000)	2007	22.3	36.1	22.4	11.1
Taux brut de mortalité (pour 1 000)	2007	17.0	13.2	8.3	10.4
Taux de mortalité infantile (pour 1 000)	2007	44.8	85.3	57.3	7.4
Taux de mortalité juvénile (pour 1 000)	2007	66.0	130.2	80.8	8.9
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2007	2.6	4.7	2.8	1.6
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000)	2003	110.0	622.9	450	9
Femmes utilisant la contraception (%)*	2003	50.6	26.6	59.0	74.0
Indicateurs de santé et de nutrition					
Médecins (pour 100 000 habitants)	2007	75.3	38.2	78.0	287.0
Infirmiers (pour 100 000 habitants)	2007	329.3	110.7	98.0	782.0
Accouchements assistés par personnel de santé qualifié (%)	2003	92.0	43.7	56.0	99.0
Accès à l'eau potable (% population)	2006	84.7	62.3	78.0	100.0
Accès aux services de santé (% population)	2004	...	61.7	80.0	100.0
Accès à l'assainissement (% population)	2006	71.0	44.2	52.0	100.0
% adultes (15-49 ans) vivant avec le VIH/sida	2007	18.6	4.5	1.3	0.3
Incidence de la tuberculose (pour 100 000)	2006	722.4	298.3	144.0	11.0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2006	97.0	78.1	82.0	93.0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2006	85.0	68.0	73.0	90.0
Insuffisance pondérale enfants (% moins de cinq ans)	2003	9.0	39.0	31.0	...
Apport quotidien en calories par habitant	2004	3 004	2 434	2 675	3 285
Dépenses publiques de santé (en tant que % PIB)	2007	3.1	5.6	1.8	6.3
Indicateurs en matière d'éducation					
Taux scolarisation brute (%)					
Primaire - Total	2005/06	103.0	96.7	91.0	102.3
Primaire - filles	2005/06	101.0	90.4	105.0	102.0
Secondaire - Total	2005/06	91.0	43.1	88.0	99.5
Secondaire - Filles	2005/06	92.0	36.5	45.8	100.8
Institutrices (% total enseignants du primaire)	2005/06	74.4	47.5	51.0	82.0
Taux d'alphabétisation chez les adultes - Total (%)	2007	12.2	33.3	26.6	1.2
Taux d'alphabétisation chez les adultes - Hommes (%)	2007	11.6	25.6	19.0	0.8
Taux d'alphabétisation chez les adultes - Femmes (%)	2007	12.7	40.8	34.2	1.6
% PIB consacré à l'éducation	2007	4.6	4.7	3.9	5.9
Indicateurs environnementaux					
Utilisation des terres (terres arables : % superficie totale)	2005-07	12.1	6.0	9.9	11.6
Taux annuel déboisement (%)	2000-07	0.1	0.7	0.4	-0.2
Taux annuel reboisement (%)	2000-07	2.0	10.9
Emissions de CO2 par habitant (tonnes métriques)	2005-07	7.4	1.0	1.9	12.3



Sources : Bases de données du Département de la statistique de la BAD; Banque mondiale ; Indicateurs de développement dans le monde; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, WRI, Rapports pays des ministères de la santé ; PNUD;

Note : s.o. : Sans objet ; ... : Données non disponibles; * :

Date dernière actualisation : février 2008

Annexe 5

AFRIQUE DU SUD : OPÉRATIONS APPROUVÉES DU GROUPE DE LA BANQUE

TABLEAU A4 – 1 : PRÊTS GARANTIS DU GUICHET DU SECTEUR PUBLIC
(au 31 décembre 2007)

Opération	Date approbation	Date signature	Date entrée en vigueur	Montants approuvés		Montant décaissé	% décaissé	État
				Millions ZAR	Millions USD			
A. Opérations du guichet du secteur public								
1. Première ligne de crédit à la DBSA	15/12/1997	27/10/1998	29/12/1998	340	70	340	100	Achevée
2. Deuxième ligne de crédit à la DBSA	10/11/1999	29/11/1999	07/08/2000	500	-	500	100	Achevée
3. Ligne de crédit à l'IDC	28/06/2000	03/01/2003	15/04/2003	-	100	100	100	Achevée
4. Garantie de l'émission d'obligations pour la DBSA	03/05/2000	Annulée avant signature			330	-	-	Annulée
5. Troisième ligne de crédit à la DBSA	16/07/2003	05/08/2004	07/12/2004		100	100	100%	Achevée

TABLEAU A4 – 2 : OPÉRATIONS APPROUVÉES À GARANTIE NON SOUVERAINE
(au 31 décembre 2007)

Opération	Date approbation	Date signature	Type d'investissement	Monnaie	Montants approuvés (millions)	Montant décaissé	% décaissé	État
1. South African Infrastructure Fund	11/06/1997	23/07/97	Participation	ZAR	113,075	113,075	100 %	Participation au capital En cours
2. Msele Ned Ventures Ltd.	11/12/1997	11/11/98	Participation	ZAR	12	12	100 %	Participation au capital Banque sortie en 2004
3. Infrastructure Finance Corporation (INCA I)	08/12/1999		Prêt	ZAR	200	0	0 %	Annulé
4. Infrastructure Finance Corporation (INCA II)	18/09/2002	Annulée	LDC	USD	20	-	-	Annulée
5. FirstRand Bank Ltd	09/07/2003	Annulée	Prêt	USD	75	0	0%	Annulée
6. Ligne de crédit à garantie non souveraine à l'IDC	05/11/2003	26/11/2004	LDC	USD	50	25	50%	Non décaissée. Annulée
7. Développement des PME par franchisage	19/05/2004	30/04/2005	Prêt	ZAR	45	0	0%	À annuler
8. Délégation de partage du risque de crédit à la NEDCOR	01/12/2004	20/07/2005	LDC	ZAR	1000	0	0%	En cours
9. Quatrième ligne de crédit à la DBSA	21/07/2006	21/06/2007	LDC	USD	100	0	0%	En cours
10 Eskom	28/06/2007		Prêt	USD	500	0	0%	En cours
11 Émission obligataire subordonnée de Nedbank	28/06/2007	02/07/2007	Obligation/participation	ZAR	1 000	0	100%	En cours

ANNEXE 6
AFRIQUE DU SUD : CARTE ADMINISTRATIVE
DOCUMENT DE STRATÉGIE PAYS (2008 – 2012)



La présente carte a été fournie par la Banque africaine de développement pour l'usage exclusif des lecteurs du présent document dont il constitue une annexe. Les appellations utilisées et les frontières qui y figurent n'impliquent, de la part de la Banque ou de ses membres, aucune prise de position quant au statut juridique d'un territoire, ni quant à l'approbation ou à l'acceptation de ces frontières.